



The background of the cover features several agricultural scenes: a tractor spraying a field of green crops, a young boy in a straw hat holding a bunch of wheat in a golden field, and a close-up view of lush green soybean plants growing in rows. These images are framed by a large, light-green hexagonal shape containing the title text.

# RAPPORT ANNUEL **2017**





**BOREALIS**

# SOMMAIRE

## RAPPORT ANNUEL **2017**

Message du Président	4
Déclaration du management	6
Administration et contrôle <small>AU 31 DÉCEMBRE 2017</small>	6
Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier	7
Action & chiffres clés	25
États financiers consolidés <small>AU 31 DÉCEMBRE 2017</small>	29
Rapport du commissaire	73
Comptes annuels abrégés de Rosier S.A.	77
Informations générales	79

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Les résultats du Groupe Rosier se sont redressés en 2017 après l'année la plus difficile de son histoire en 2016.

Le **marché européen** des engrais complexes a été mis sous pression en raison de plusieurs événements. Une très mauvaise récolte en France en 2016 a entraîné une baisse des achats de phosphates et de potassium. Les mélangeurs européens ont également pénétré davantage le marché. Tout cela a conduit à une réduction substantielle de la demande de 7 %. De plus, les importations en Europe, principalement en provenance de la Russie et d'Afrique du Nord, ont augmenté de 15 %.

Sur les **marchés d'exportation**, notamment en Asie, la demande s'est maintenue à un bon niveau.

Le Groupe Rosier a dû faire face à ces tendances, mais il a réussi à augmenter les volumes de vente en Europe de 28 % grâce au renforcement de la coopération commerciale avec Borealis L.A.T.

En ce qui concerne les exportations, les ventes ont progressé de 20 % grâce à une stratégie ciblée, visant une croissance rentable sur ses marchés principaux.

Le segment des spécialités montre une baisse des ventes en Europe de 15 %, par rapport à une croissance des exportations de 24 %.

Malgré l'amélioration des conditions de marché en comparaison avec 2016, nous avons poursuivi nos efforts d'optimisation des charges d'exploitation tout au long de l'année 2017.

Ces éléments ont grandement influencé nos activités et résultats de 2017 :

- Le chiffre d'affaires pour 2017 s'élève à 195 M€, en hausse (+16,7 %) par rapport à celui de 167 M€ en 2016. L'augmentation des volumes provient de tous nos produits sur tous les marchés.
- L'augmentation des volumes et, dans une moindre mesure, l'augmentation des marges unitaires ont fortement influencé la marge brute qui a augmenté de 7,2 M€.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

AU 31 DÉCEMBRE 2017

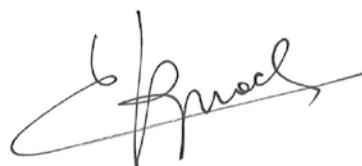
- Après déduction des charges d'exploitation, qui incluent les amortissements et les dépréciations, le résultat d'exploitation est positif de 0,6 M€ contre une perte de 12,7 M€ en 2016.
- La perte financière nette de 0,9 M€ est impactée, dans une large mesure, par la variation des taux de change (Euro/Dollars : 1,20 en 2017 contre 1,05 en 2016).
- Suite à la diminution du taux nominal d'imposition des sociétés en Belgique (Loi du 25 décembre 2017), une correction des impôts différés de 0,1 M€ a été appliquée.
- La perte nette pour la période s'élève à 0,6 M€ (-2,34€ par action) contre une perte nette de 9,1 M€ (-35,53€ par action) pour l'année 2016.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale que la perte nette totale pour la période soit affectée aux bénéfices non distribués.

Compte tenu des conditions de marché actuelles, le Groupe Rosier a défini les objectifs suivants pour 2018 :

- Préserver notre part de marché en Europe grâce à notre coopération (marketing et commerciale) élargie avec Borealis L.A.T;
- Maintenir et renforcer notre position sur certains marchés d'exportation;
- Poursuivre le développement de nos produits spécialisés dans les segments de marché cibles.

Moustier, le 27 mars 2018



Willy Raymaekers  
Président et CEO du Groupe Rosier



# DÉCLARATION DU MANAGEMENT

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Je, soussigné Willy Raymaekers,  
Administrateur délégué – Directeur général, atteste, au nom  
et pour le compte de la Société, qu'à ma connaissance :

- a) Les états financiers consolidés, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation.
- b) Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Willy Raymaekers

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Willy Raymaekers".



## ADMINISTRATION ET CONTRÔLE

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Willy Raymaekers,  
Président du Conseil d'administration  
et Administrateur délégué

BVBA ANBA,  
Administrateur représentée par  
Anne Marie Baeyaert

Hilde Wampers,  
Administrateur

BVBA Exploration,  
Administrateur représentée par  
Dina De Haeck

Simon Jones,  
Administrateur

Thierry Kuter,  
Administrateur

Benoît Taymans,  
Administrateur

## PRÉSIDENTS HONORAIRES

James Maudet

Jean-Louis Besson

Daniel Grasset

Francis Raatz

## COMMISSAIRE

PwC - Réviseurs d'entreprises  
représentée par Peter Van den Eynde

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## Responsabilité

... ce n'est qu'une théorie  
jusqu'à ce que vous la mettiez  
en pratique.



### Ce que cela implique:

- Nous visons zéro incident santé ou sécurité.
- Notre responsabilité environnementale, qu'elle soit locale ou globale, influence chacune de nos décisions.
- Nous respectons des règles éthiques exigeantes et nous sommes exemplaires.

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2017, le Groupe Rosier est constitué de :

- Rosier S.A. (Belgique) - Société mère
- Rosier Nederland B.V. (Pays-Bas) - filiale à 100 %
- Rosier France S.A.S.U. (France) - filiale à 100 %

Compte tenu de sa faible activité, redondante avec celle de Rosier SA, la Société Rosier France S.A.S.U. a cessé ses activités au 31 décembre 2016 et est mise en veille.

## CONTEXTE GÉNÉRAL & ACTIVITÉ

L'année 2017, qui coïncide avec le 137<sup>ème</sup> exercice social de Rosier, s'est déroulée dans un contexte général difficile. Le marché européen d'engrais complexes a été mis sous pression en raison de plusieurs événements. Une très mauvaise récolte en France en 2016 a entraîné une baisse des achats de phosphate et de potassium. Tout cela a conduit à une réduction de la demande de 7 %.

Les mélangeurs européens ont également pénétré davantage le marché. De plus, les importations en Europe, principalement en provenance de la Russie et d'Afrique du Nord, ont augmenté de 15 %. Sur les marchés d'exportation, notamment en Asie, la demande est restée à un niveau satisfaisant.

Sur le plan de l'agriculture les prévisions de production toutes céréales confondues (blé et céréales secondaires) en 2017, sont à 2.094 millions de tonnes, une réduction de 2 % par rapport aux prévisions révisées de 2016 à 2.140 millions de tonnes. La consommation restant inchangée et compte tenu des niveaux de stocks

d'ouverture inférieurs, le chiffre des stocks de report est abaissé de 7 millions de tonnes, à 610 millions de tonnes.

La production mondiale de blé pour 2017 est estimée à 743,2 millions de tonnes, un peu en dessous du niveau record de 2016.

Les cotations ont été mises sous pression influencées par le niveau des stocks antérieurs et par la faible croissance de la consommation : à fin décembre 2017, l'indice mondial du prix du blé s'est contracté de plus de 9 % par rapport à la même période de 2016<sup>1</sup>.

En 2018, une réduction des superficies et des rendements moyens pourrait faire que la production mondiale de blé recule et les stocks devraient fléchir pour la première fois depuis 2012/13.

Le groupe Rosier a dû faire face à ces tendances, mais a néanmoins réussi à augmenter ces volumes de vente en Europe de 28 % grâce au renforcement de la coopération commerciale avec Borealis L.A.T.

Sur le marché Export, les ventes ont progressé de 20 % grâce à une stratégie ciblée, visant une croissance rentable sur des marchés et applications clés.

Le segment des spécialités montre une baisse des ventes en Europe de 15 %, contre une croissance du marché d'exportation de 24 %.

Malgré l'amélioration des conditions de marché par rapport à 2016, nous avons poursuivi nos efforts d'optimisation des charges d'exploitation tout au long de 2017.

Comme annoncé dans le Communiqué de presse du 28 juillet 2017, le Conseil d'administration de Rosier a amendé les conditions financières de ces engagements et a désigné Borealis L.A.T GmbH, comme distributeur exclusif des produits Rosier sur son marché domestique, donc pour l'ensemble du marché Européen.

1. Source : International Grain Conference (IGC) – CIC CONFERENCE CEREALES 2018



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## RÉSULTATS

- Le chiffre d'affaires pour 2017 se monte à 195 MEUR, une hausse (+16,7 %) en comparaison avec le chiffre d'affaires réalisé en 2016. L'augmentation des volumes provient de l'ensemble de nos produits sur tous nos marchés.
- La hausse des volumes et, en plus faible proportion, l'augmentation des marges unitaires ont influencé positivement la marge brute qui a augmenté de 7,2MEUR.
- Après déduction des frais d'exploitation, comprenant les amortissements et réductions de valeurs, le résultat d'exploitation se clôture en bénéfice de 0,6 MEUR comparé à une perte de 12,7 MEUR en 2016.

Les principales données financières du Groupe Rosier sont les suivantes :

### Résultats (IFRS)

en k€	2017	2016	2017/2016
Produits d'exploitation	199.822	171.126	
dont : Chiffre d'affaires	195.018	167.095	16,71%
Autres produits d'exploitation	4.804	4.031	
Charges d'exploitation	-199.268	-183.815	
<strong>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</strong>	<strong>554</strong>	-12.689	+104,37%
Résultat financier	-863	-178	
Résultat avant impôts	-309	-12.867	
Impôts sur le résultat	-288	3.799	
<strong>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</strong>	<strong>-597</strong>	<strong>-9.067</strong>	<strong>+93,42%</strong>

en € par action	2017	2016	2017/2016
Résultat de la période	-2,34	-35,56	+93,42%
EBIT	2,17	-49,76	+104,37%
EBITDA	16,22	-28,53	+156,84%
Dividende brut	0,00	0,00	

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017



L'état consolidé de la situation financière du Groupe Rosier se résume comme suit :

en k€	2017	2016	2017/2016
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations nettes	<b>33.845</b>	33.589	
Actifs d'impôts différés	<b>5.213</b>	5.487	
Autres actifs non courants	<b>1</b>	1	
Total des actifs non courants	<b>39.059</b>	39.077	-0,05%
Stocks	<b>32.429</b>	32.820	
Créances d'impôts courants	<b>326</b>	552	
Créances Commerciales	<b>26.849</b>	25.980	
Autres créances	<b>934</b>	682	
Trésorerie et équivalents	<b>37</b>	99	
Total des actifs courants	<b>60.575</b>	60.133	0,74%
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>99.634</b>	99.210	0,43%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	<b>2.748</b>	2.748	
Réserves et résultats reportés	<b>42.175</b>	42.772	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44.923</b>	45.520	-1,31%
<b>PASSIF</b>			
Avantages du personnel	<b>1.187</b>	2.448	
Total des passifs non courants	<b>1.187</b>	2.448	-51,52%
Prêts et emprunts portant intérêts	<b>27.942</b>	22.374	
Dettes commerciales	<b>22.401</b>	25.417	
Autres dettes	<b>3.181</b>	3.451	
Total des passifs courants	<b>53.524</b>	51.242	4,45%
Total des passifs	<b>54.711</b>	53.690	1,90%
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>99.634</b>	99.210	0,43%



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## QUALITÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT (QHSE)

Les activités de ROSIER, comme celles des entreprises du secteur des fertilisants et celles classées Seveso II seuil haut, engendrent certains risques liés à l'utilisation de produits chimiques ainsi qu'au stockage et au transport des matières premières et des produits finis.

Dans cette optique, la Société a souscrit un programme d'assurances pour couvrir les risques industriels inhérents à son activité, ainsi que certains autres risques, en ligne avec les pratiques de l'industrie.

Au cours de l'année 2017, et dans le prolongement des décisions prises les années précédentes et des résultats de l'audit, des actions ont été prises pour améliorer la sécurité : formation et recyclage du personnel du Groupe et des sous-traitants, communication interne accrue, présence sur le terrain renforcée (tournées d'observation, inspections HSE, ...), un nouveau système de gestion des permis de travail et de gestion des incidents focalisé sur une amélioration continue ont été implémentés.

L'accent a été mis tout particulièrement sur le respect des cinq règles essentielles de BOREALIS : Accès et travail en hauteur, Pénétration et travail en espace confiné, Levage de charges, Travaux sur des équipements à potentiel de libération d'énergie et Circulation de véhicules ou d'engins, protection des piétons.

Malgré toutes les mesures prises en 2017, nous avons eu un accident avec arrêt de travail dans le Groupe. Concernant la sécurité des processus, nous constatons une légère augmentation des incidents. Les causes sont identifiées et sont principalement en lien avec l'état de certains équipements. Ces équipements, qui sont en fin de vie seront remplacés en 2018 et 2019.

En 2017, nous avons commencé à suivre les presque incidents concernant la sécurité des procédés, afin d'améliorer la sensibilisation à leur importance.

Un rappel de formation a été organisée pour tous les managers d'astreinte, afin de les former à la gestion de crise. Le plan d'intervention d'urgence de Moustier est en cours de révision et l'ensemble du personnel y sera formé au cours du premier trimestre 2018.

Une analyse des manquements et lacunes a été réalisée sur les deux sites concernant la mise en œuvre de la norme ISO 50001 (gestion de l'énergie). Certaines lacunes ont été identifiées et des actions d'amélioration ont été entreprises. Cette action faisait partie d'une démarche globale du Groupe Borealis.

Afin de répondre à la demande du Plan Efficacité Energétique (Sas van Gent) et de l'Accord de Branche (Moustier), une étude a été réalisée par DNV-GL afin de dégager des pistes d'amélioration de notre efficacité énergétique. Des actions ont été définies et proposées.

Nos certifications Qualité (ISO 9001), Sécurité (OHSAS 18001) et Environnement (ISO 14001) ont fait l'objet, soit d'une nouvelle certification, soit d'une prolongation. Nous préparons un Système de Management intégré pour le Groupe Rosier utilisant une plateforme « Sharepoint » unique pour la documentation (Rosier Management System – RMS). La certification de ce Système de Management est prévue en 2018.



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## INVESTISSEMENTS

En 2017, les investissements du Groupe Rosier ont atteint 4,4 millions €.

Les investissements les plus importants ont porté sur :

- La modernisation du système de dépoussiérage de l'atelier des fertilisants solubles poudres ;
- Le remplacement d'engrenages du sécheur G2 à Sas van Gent ;
- Les installations de systèmes de contrôle d'émission de NOx sur les 2 sites ;
- La rénovation des canalisations de la ligne d'ammoniac à Sas van Gent ;
- Différents travaux de mises à niveaux d'équipements et d'infrastructures sur les deux sites.

Le budget d'investissements pour 2018 est prévu au même niveau que celui de 2017 (5 millions €) et aura pour but la rénovation et la modernisation des installations de production et des améliorations en matière de logistique et de stockage.

Plusieurs investissements concernent aussi diverses améliorations et modernisations relatives à la sécurité et l'environnement.

## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Le département agronomique de Rosier en étroite collaboration avec le service agronomique de Borealis L.A.T et le département recherche de Borealis s'efforce d'apporter des solutions de fertilisation (produits et services) aux enjeux de production de ses clients. L'objectif est de prendre en compte le respect de l'environnement comme celui des utilisateurs finaux.

L'agronomie reste une activité indispensable au sein de la Société. Elle encourage un développement commercial pertinent reposant sur des fondamentaux scientifiques. Elle est soutenue par la communication dans la diffusion des bonnes pratiques de fertilisation et s'accompagne de sessions de formation, aussi bien en interne qu'auprès des clients.

Nos produits répondent aisément aux problématiques

nutritionnelles rencontrées suivant les régions, et maintiennent la fertilité des sols : ASN, NPS, NPKS, produits de spécialités; les ratios et les quantités appliquées sont raisonnés de manière pertinente et fondés sur des résultats d'essai.

## RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION

En moyenne sur l'année 2017, le Groupe Rosier a employé 248,6 personnes en équivalent temps plein, intérimaires et personnes mises à disposition inclus (252 personnes également en 2016). La moyenne d'âge du personnel est de 46 ans (comme en 2016) et son ancienneté moyenne est de 15 ans (15,5 ans 2016).

A la date du 31 décembre 2017, le Groupe Rosier comprenait 241 collaborateurs statutaires, contre 249 au 31 décembre 2016. Par Entité, ce nombre se décline comme suit : 126 personnes chez Rosier SA et 115 personnes chez Rosier Nederland BV.

Sur l'année 2017, 6.413 heures ont été consacrées spécifiquement à la formation (6.369 heures en 2016). Comme chaque année, nous avons également accueilli plusieurs étudiants ou stagiaires qui ont choisi notre Entreprise pour jeter un premier regard sur la vie professionnelle.





# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## PERSPECTIVES

Aucun événement susceptible d'influencer de manière significative la situation du Groupe au 31 décembre 2017 n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Compte tenu des conditions de marché actuelles, le groupe Rosier a défini les objectifs suivants pour 2018 :

- Préserver notre part de marché en Europe grâce à notre coopération marketing et commerciale élargie avec Borealis L.A.T.;
- Maintenir et renforcer notre position sur certains marchés d'exportation;
- Poursuivre le développement de nos produits spécialisés dans les segments de marché cibles.

Pour autant que la situation économique mondiale ne se dégrade pas davantage, et que les conditions climatiques en Europe et dans nos marché export soient favorables, nous espérons un retour de la croissance de la consommation, en ligne avec les aspects fondamentaux mondiaux : croissance de la population entraînant une augmentation des besoins alimentaires et, en même temps, limitation des surfaces agricoles cultivables.

## RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

Le bénéfice net de Rosier SA (Société mère) s'élève à 1.726 milliers € en 2017 (-4.249 milliers € en 2016).

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 21.967 milliers €, le solde bénéficiaire à affecter est de 23.694 milliers €.

Il est proposé à l'assemblée générale de reporter le bénéfice net de l'exercice 2017.

En cas d'accord de l'assemblée, le bénéfice reporté s'élèvera à 23.694 milliers € au 31 décembre 2017.



take 2

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société adhère au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009.

La structure de la gouvernance de la Société repose sur le Conseil d'administration et l'Administrateur délégué (CEO du Groupe Rosier).

La charte de gouvernance d'entreprise a été revue en 2017 ; elle est disponible sur le site internet de la Société ([www.rosier.eu](http://www.rosier.eu)).

### 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1.1. Composition

Le nombre et la nomination des membres du Conseil d'administration sont régis par l'article 15 des statuts qui édicte :

« La société est administrée par un conseil composé de sept membres au moins, actionnaires ou non, dont trois au moins doivent être indépendants au sens du Code des Sociétés. Les administrateurs sont nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat ne peut excéder quatre ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. »

Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par l'article 526ter du Code des Sociétés et par le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration est composé de 7 (sept) membres, dont 3 (trois) non-exécutifs, 1 (un) exécutif et 3 (trois) indépendants :

- La **BVBA ANBA**, représentée par Madame **Anne Marie BAEYAERT**  
Administrateur indépendant  
Gestionnaire de sociétés  
*Fin de mandat : juin 2018*
- Madame **Hilde WAMPERS**  
Administrateur indépendant  
Group Tax Director, Proximus  
*Fin de mandat : juin 2021*
- **Exploration BVBA**, représentée par Madame **Dina DE HAECK**,  
Administrateur indépendant  
CEO  
*Fin de mandat : juin 2021*
- Monsieur **Simon JONES**  
Administrateur non exécutif  
représentant le Groupe Borealis  
Vice President Business development,  
Strategy and Group Development de Borealis  
*Fin de mandat : juin 2018*
- Monsieur **Thierry KUTER**  
Administrateur non exécutif représentant  
le Groupe Borealis  
Senior Advisor Borealis Group controlling  
*Fin de mandat : juin 2021*
- Monsieur **Willy RAYMAEKERS**  
Président du Conseil d'administration  
Administrateur délégué –  
Directeur général de Rosier S.A.  
CEO du Groupe Rosier  
*Fin de mandat : juin 2021*
- Monsieur **Benoît TAYMANS**  
Administrateur non exécutif  
représentant le Groupe Borealis  
Project Manager dans le département  
Base Chemicals de Borealis  
*Fin de mandat : juin 2018*



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 1.2. Démission / Nomination d'administrateurs (modifications pour 2017)

Monsieur Laurent Verhelst, Administrateur indépendant, a démissionné le 11 juillet 2017 et ce avec effet immédiat. Lors de la réunion du 12 juillet et après échange de vue et dans le respect des statuts de la Société, les membres du Conseil ont décidé de ne pas pourvoir au remplacement du poste vacant.

Le mandat de Monsieur Nicolas DAVID se terminait à l'issue de l'Assemblée générale du 15 juin 2017. Monsieur Nicolas DAVID n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

Sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration du 14 mars 2017 a décidé de proposer la société Exploration, représentée par Madame Dina DE HAECK, comme administrateur de la Société lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2017. Madame Dina DE HAECK, répond aux critères d'indépendances fixés par l'article 526 du Code des Sociétés.

## 1.3. Fonctionnement

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration décrit son fonctionnement.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent qu'il le juge utile dans l'intérêt de la Société.

L'article 17 des statuts sociaux définit sa compétence :

« Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale ».

Le Conseil d'administration statue notamment sur la nomination et la fixation des pouvoirs de l'Administrateur délégué, sur l'arrêt des comptes annuels et du rapport de gestion, sur la convocation des assemblées générales et la fixation des propositions à soumettre aux délibérations de celles-ci.

Le Conseil d'administration définit le plan stratégique de la Société et arrête les programmes d'investissements. Il se prononce également, et notamment, sur les contrats

et conventions entre la Société et le Groupe Borealis, en application de l'article 524 du Code des Sociétés.

Lors de chaque réunion, rapport est donné sur tous les points d'ordre sécuritaires, financiers, commerciaux et autres qui intéressent la Société.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises, dont sept réunions sous forme physique et deux réunions par voie téléphonique.

En dehors de l'examen de la gestion courante, le Conseil a notamment délibéré sur les points suivants :

- L'arrêt des comptes annuels au 31 décembre 2016 de Rosier S.A., du rapport de gestion et la proposition de répartition bénéficiaire à soumettre à l'Assemblée générale;
- L'arrêt des comptes consolidés au 31 décembre 2016, du rapport de gestion consolidé et du rapport de rémunération 2016;
- L'arrêt du texte du communiqué de presse portant sur les résultats au 31 décembre 2016;
- La fixation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2017;
- L'accord sur les conventions entre Borealis et Rosier, avec application de l'article 524 du Code des Sociétés;
- Le suivi des recommandations du Commissaire et de l'audit interne réalisé par Borealis;
- Le suivi du programme de transformation initié par Borealis;
- L'examen du résultat consolidé au 30 juin 2017 et l'arrêt du texte du communiqué de presse correspondant;
- L'examen et l'arrêt du plan stratégique 2018 - 2020;
- Son auto-évaluation.

Le taux moyen de présences aux réunions du Conseil d'administration de 2017 s'élève à 91 %.

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration fixe le processus d'évaluation.

## 1.4. Comités au sein du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et statutaires (article 18bis des statuts de la Société), le Conseil d'administration a institué trois Comités.

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## a) Le Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération se compose de trois administrateurs dont la majorité remplit les critères d'indépendance.

Au 31 décembre 2017, la composition du Comité est la suivante : Monsieur Benoît Taymans (Président), la BVBA ANBA, représentée par Madame Anne Marie Baeyaert et Exploration BVBA, représentée par Madame Dina DE HAECK.

*Le Comité de nomination et de rémunération exerce notamment les missions suivantes :*

- Identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateurs, conformément aux critères approuvés par le Conseil d'administration.
- Recommander au Conseil d'administration la réélection ou la nomination de nouveaux administrateurs.
- Recommander au Conseil d'administration la rémunération de l'administrateur délégué et des administrateurs indépendants.
- Recommander à l'Administrateur délégué la rémunération des Membres de Direction du Groupe Rosier.
- Rédiger annuellement le rapport de rémunération qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité régit son organisation et en particulier son processus d'évaluation.

En 2017, le Comité s'est réuni à deux reprises, sur convocation de son Président; le taux de présence aux réunions a été de 100 %.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité régit son organisation et en particulier son processus d'évaluation.

Il a été révisé en octobre 2017 sans faire l'objet d'adaptation.

## b) Le Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose d'au moins trois administrateurs dont la majorité remplit les critères d'indépendance.

Au 31 décembre 2017, le Comité était constitué de Monsieur Thierry Kuter (Président), de La BVBA ANBA, représentée par Madame Anne Marie BAEYAERT et Madame Hilde WAMPERS. Monsieur Thierry Kuter, de par sa fonction, a les connaissances comptables et d'audit nécessaires.

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

*Le Comité d'audit exerce notamment les missions suivantes :*

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et son caractère complet.
- Etudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels et semestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière et de trésorerie.
- Examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables.
- S'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et assurer le suivi de leur efficacité avec le concours du management.
- Etre régulièrement informé des travaux d'audit interne et externe.
- Assurer le suivi du contrôle par le Commissaire des comptes sociaux et consolidés de la Société.
- Examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes.
- Proposer la désignation du Commissaire, sa rémunération, s'assurer de son indépendance et veiller à la bonne exécution de sa mission.
- Fixer les règles de recours au Commissaire pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application.

En 2017, le Comité s'est réuni à sept reprises, dont six réunions sous forme physique et une réunion par voie téléphonique; le taux de présences aux réunions a été de 96 %.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité régit son organisation et en particulier son processus d'évaluation.

## c) Le Comité des administrateurs indépendants

Ce Comité a été instauré en 2013 dans le respect de l'article 524 du Code des sociétés qui vise toute décision ou toute opération entre une société cotée et une société liée.

*Dans ce cadre, les missions du Comité, assisté par un ou plusieurs experts indépendants, sont principalement les suivantes :*

- Décrire la nature de la décision ou de l'opération, en apprécier le gain ou le préjudice pour la société ou



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

pour ses actionnaires, en chiffrer les conséquences financières et constater si la décision ou l'opération est ou non de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société.

- Rendre un avis motivé par écrit au Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2017, le Comité est composé des trois administrateurs indépendants de la Société : la BVBA ANBA, représentée par Madame Anne Marie Baeyaert, Madame Hilde Wampers et Exploration BVBA, représentée par Madame Dina DE HAECK.

En 2017, le Comité s'est réuni à quatre reprises dont trois réunions sous forme physique et une réunion par voie téléphonique ; le taux de présences aux réunions a été de 93 %.

- **Réunion du 14 mars 2017 :**

Avis à donner par le Comité au Conseil d'administration sur des projets de contrats entre deux sociétés du groupe Borealis et Rosier relatifs à la poursuite pour douze mois des services à rendre à Rosier par Messieurs Mark SCHULZ et Hans THYS, et un projet similaire portant sur le détachement de Monsieur Ward MAES pour une durée de 24 mois. Chacune de ces personnes est salarié de l'une des sociétés du groupe Borealis.

#### Conclusion du Comité des Administrateurs indépendants :

« Le comité des administrateurs indépendants, statuant à l'unanimité, considère qu'il n'est pas envisageable que la décision de signer les Projets ou les opérations correspondantes soit de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société ni même qu'elle porte préjudice à la Société.

Le présent avis est destiné au Conseil d'administration de la Société.

Fait à Malines le 14 mars 2017. »

#### Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mars 2017 :

« Le Conseil acte que la procédure prévue par l'Art. 524 du Code des Sociétés a bien été observée. Conformément à l'avis positif du CAI, le Conseil

décide d'approuver la signature par Rosier des trois contrats de services mentionnés ci-dessus. »

#### Conclusion du rapport du Commissaire, PwC :

« En conclusion, nous déclarons que notre contrôle n'a révélé aucun élément pouvant avoir une influence notable sur la fidélité des données mentionnées dans les avis du Comité des Administrateurs Indépendants des 14 mars 2017, 14 juin 2017 et 11 juillet 2017 et dans les procès-verbaux du Conseil d'administration des 14 mars 2017, 14 juin 2017 et 12 juillet 2017. »

- **Réunion du 14 juin 2017 :**

Avis à donner au Conseil d'administration concernant le renouvellement d'un accord de financement entre BOREALIS et ROSIER qui expire au 30 juin 2017.

Le contrat est une offre de crédit en date du 9 juin 2017 par Borealis Funding company ltd, Ile de Man, Royaume- Uni à Rosier SA pour un montant de 25 M€ valable à compter du 30 juin 2017 avec un taux d'intérêt calculé sur la base de 6m EURIBOR +80,6 bps (ajusté semestriellement et jamais inférieur à 0) et payable à terme échu, renouvelable par accord entre les parties. Ce contrat viendrait à expiration le 31 décembre 2018.

#### Conclusion du Comité des Administrateurs indépendants :

« Le comité des administrateurs indépendants, statuant à l'unanimité, considère qu'il n'est pas envisageable que la décision de signer le Projet ou les opérations correspondantes soit de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société ni même qu'elle porte préjudice à la Société.

Le présent avis est destiné au Conseil d'administration de la Société.

Fait à Moustier le 14 juin 2017. »

#### Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 juin 2017 :

« Constatant que la procédure prévue par l'article 524 du Code des sociétés a été respectée, le Conseil d'administration décide d'accepter cette offre et mandate Monsieur Willy RAYMAEKERS pour signer la convention. »

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## Conclusion du rapport du Commissaire, PwC :

« En conclusion, nous déclarons que notre contrôle n'a révélé aucun élément pouvant avoir une influence notable sur la fidélité des données mentionnées dans les avis du Comité des Administrateurs Indépendants des 14 mars 2017, 14 juin 2017 et 11 juillet 2017 et dans les procès-verbaux du Conseil d'administration des 14 mars 2017, 14 juin 2017 et 12 juillet 2017. »

### • Réunion du 11 juillet 2017 :

Avis à donner par le Comité au Conseil d'administration sur :

- l'élargissement à toute l'Europe du territoire dans lequel Borealis L.A.T deviendrait distributeur exclusif des produits Rosier; cet élargissement entraîne la cession par Rosier à L.A.T de sa clientèle; ces deux points sont indissociables;
- une nouvelle définition du partage de la marge pour les NPK et les ASN/PK;
- et une redéfinition de la clause take or pay (article 6 du Distributorship Agreement) ;
- l'Amendement de l'Agency Agreement ;
- la Convention « Transfer of a Customer Database » ;
- Le contrat d'un Responsable Production à Sas Van Gent (détaché de Borealis) ;
- L'avenant de la Convention « Service Agreement (SLA). »

## Conclusion du Comité des Administrateurs indépendants :

« Le comité des administrateurs indépendants, statuant à l'unanimité, considère qu'il n'est pas envisageable que la décision de signer les Projets ou les opérations correspondantes soit de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société ni même qu'elle porte préjudice à la Société.

Le présent avis est destiné au Conseil d'administration de la Société. Il a été approuvé par les trois Administrateurs indépendants lors de la réunion téléphonique du 11 juillet 2017. »

## Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 juillet 2017 :

« Le Conseil acte que la procédure prévue par l'Art.

524 du Code des Sociétés a bien été observée. Conformément à l'avis positif du CAI, le Conseil décide d'approuver les clauses des documents mentionnés ci-dessus et mandate Monsieur Willy RAYMAEKERS pour les finaliser. »

## Conclusion du rapport du Commissaire, PwC :

« En conclusion, nous déclarons que notre contrôle n'a révélé aucun élément pouvant avoir une influence notable sur la fidélité des données mentionnées dans les avis du Comité des Administrateurs Indépendants des 14 mars 2017, 14 juin 2017 et 11 juillet 2017 et dans les procès-verbaux du Conseil d'administration des 14 mars 2017, 14 juin 2017 et 12 juillet 2017. »

## 2. POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration évaluera la politique de dividende futur en fonction des résultats financiers et des besoins en investissements de Rosier.

## 3. RELATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

A compter du 28 juin 2013, date à partir de laquelle Borealis A.G. a pris le contrôle de Rosier S.A., les opérations relevant de l'application de l'article 524 du Code des Sociétés ont fait l'objet d'avis du Comité des administrateurs indépendants – assisté d'experts indépendants - remis au Conseil d'administration pour décision.

Les opérations relevant de l'application de cet article qui ont été validées par le Conseil d'administration en 2017 portent sur :

- Le financement de la Société par le Groupe Borealis ;
- Les révisions des contrats commerciaux de distribution en Europe entre Rosier et Borealis L.A.T ;
- La revente de la clientèle européenne non transférée en 2015 ;
- Les amendements au contrats d'agence entre Rosier et Borealis L.A.T ;
- La révision des contrats de prestations de services de Rosier envers Borealis L.A.T ;



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

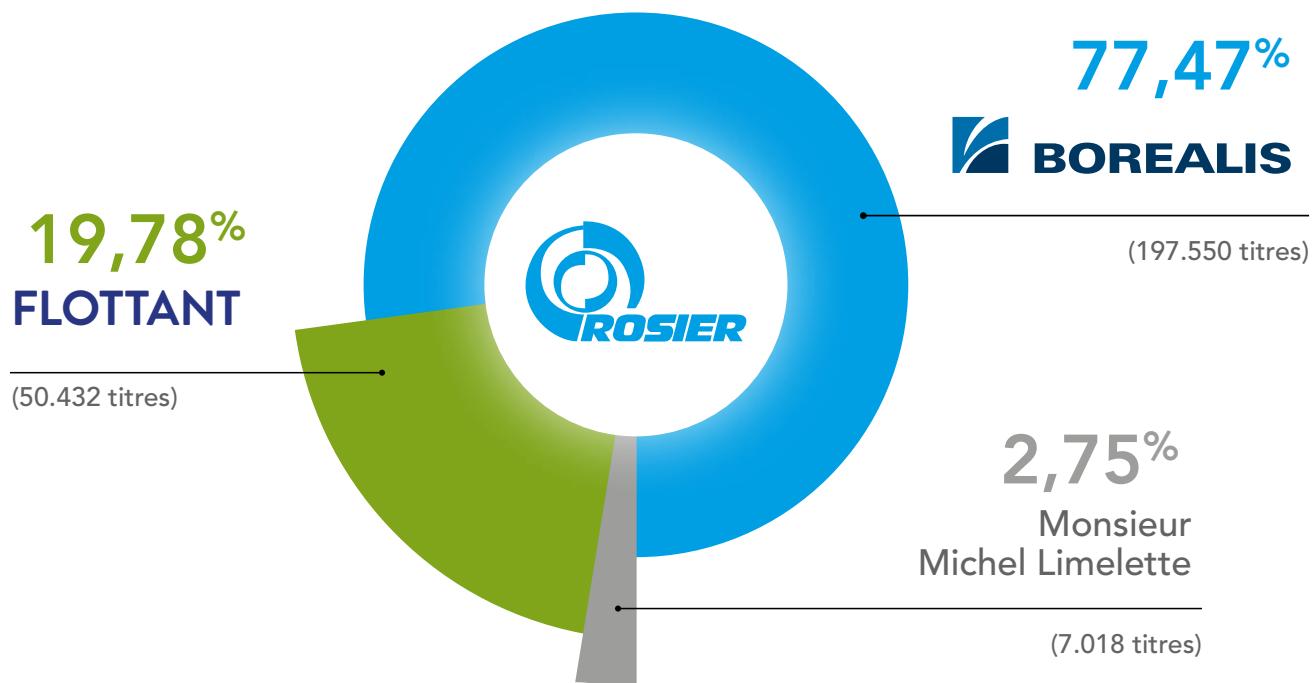
AU 31 DÉCEMBRE 2017

- Prolongation des contrats de services de salariés de Borealis.

Le Comité des administrateurs indépendants et le Conseil d'administration ont conclu que les transactions visées par l'article 524 n'étaient pas de nature à occasionner des dommages manifestement abusifs, ni de préjudices à la Société.

## 4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2017, la situation des actionnaires déclarés détenant plus de 2% du capital est la suivante :



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 5. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration et le Management estiment que le contrôle interne et la gestion des risques doivent faire partie intégrante du fonctionnement quotidien de Rosier.

Le Conseil d'administration surveille le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le biais du Comité d'audit et du Comité des administrateurs indépendants.

Ces Comités se fondent dans ce contexte sur les informations fournies par le Management, l'audit interne et l'auditeur externe.

Un audit sur le système de contrôle interne a été réalisé par le Groupe Borealis en août 2017. Les conclusions et les recommandations de cet audit ont été examinées en détail par le Management, le Comité d'audit et le Commissaire.

Le Management a défini un système de contrôle interne amélioré qui va être mis en place au cours de l'année 2018 afin d'assurer que les objectifs en matière de fiabilité des informations financières, de conformité aux lois et aux règlements ainsi qu'en matière d'établissement des processus de contrôle interne soient atteints (points 5.1 et 5.3 développés ci-dessous).

Rosier applique le modèle des trois lignes de défense afin d'atteindre ses objectifs en termes de gestion des risques :

### Première ligne de défense

La direction opérationnelle, qui est responsable du maintien de contrôles internes efficaces et de l'exécution des procédures de contrôle des risques quotidiennement.

### Deuxième ligne de défense

La fonction liée à la gestion des risques sous la responsabilité du CEO assure que la première ligne de défense accomplit sa mission de manière efficace (point 5.2 développé ci-contre).



### Troisième ligne de défense

L'audit externe du Groupe Rosier qui certifie les comptes consolidés et émet des recommandations sur la gestion des risques et du contrôle interne.

A cela s'ajoute la surveillance du Comité d'audit chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit rapporte au Conseil d'administration ses constatations.

Le référentiel de contrôle interne et gestion des risques adopté par Rosier reprend les éléments développés ci-dessous.

### 5.1. Environnement de contrôle interne

Le Management poursuit l'amélioration du système de contrôle interne formalisé contribuant à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources pour atteindre les objectifs fixés.

Le Management a partagé avec l'ensemble du personnel de Rosier ses valeurs éthiques et le respect des principes qui en découlent par la diffusion permanente de la politique éthique de Borealis et de formations « e-learning » continues. Ces valeurs éthiques et leur respect sont les pierres angulaires du système de contrôle interne.

Les pouvoirs attribués à l'Administrateur délégué sont repris dans une politique de délégations de pouvoirs (Authority Schedule) dans le respect des statuts et du Code des sociétés. Ce document a été actualisé en 2017.

Le Comité d'audit a édicté son règlement d'ordre intérieur qui a été validé par le Conseil d'administration; le fonctionnement du Comité et son règlement sont évalués annuellement. Après évaluation, il n'a pas fait l'objet d'adaptation en 2017.

Toutes les fonctions opérationnelles sont décrites ainsi que les compétences nécessaires à leur bonne exécution; le personnel a accès à ces informations. Une évaluation annuelle permet de vérifier leur adéquation.



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 5.2. Gestion des risques

La gestion des risques de Rosier est un processus permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux activités dans le but de minimiser les effets de tels risques sur la capacité à atteindre ses objectifs et créer de la valeur pour les actionnaires.

La politique de gestion des risques a été actualisée en 2017 sous la responsabilité du CEO.

Cette cartographie des risques assure que régulièrement la Société identifie, évalue, surveille et implémente des actions appropriées afin de minimiser les effets de ces risques.

L'ensemble des risques seront périodiquement revus et évalués.

*Le registre des risques ainsi créé comporte 3 niveaux :*

- **Les risques stratégiques** : risques qui peuvent avoir une incidence sur la stratégie et la réputation de l'entreprise.
- **Les risques tactiques** : risques identifiés dans le cadre des exigences ou de conformité. Ces risques se rapportent principalement aux processus ou aux faiblesses des contrôles.
- **Les risques opérationnels** : risques qui peuvent avoir une incidence sur l'efficacité des opérations quotidiennes de l'entreprise. Les risques opérationnels se rapportent généralement à des événements à court terme ayant un impact dans des domaines tels que la finance, la production, la gestion de projets, le système informatique.

*Les risques opérationnels ont été classés en 4 catégories :*

- **Risques financiers** : risques de change, de taux d'intérêt, de liquidité, de crédit, d'assurance et de prix des matières premières.
- **Prévention des risques au niveau de la production** : gestion proactive de la prévention des risques en matière de production, d'hygiène, de sécurité et d'environnement, de disponibilité et de qualité des installations.
- **Gestion de projets** : événements ayant une incidence sur la portée, le calendrier et le budget d'un projet.

- **Risques informatiques** : événements ayant une incidence sur l'information et la technologie utilisée pour traiter, stocker et transférer l'information (disponibilité, intégrité et confidentialité des données).

*Les principaux risques identifiés lors de cet exercice sont listés ci-dessous :*

- Risques que les ventes de fertilisants n'atteignent pas les objectifs fixés (granulés, liquides et poudres) ;
- Risques de pénurie en matières premières stratégiques ;
- Risques liés aux outils de production (problèmes techniques) ;
- Risques liés à la qualité des produits ;
- Risques liés à l'émanation de produits dangereux et de décomposition de produits ;
- Risques de changement législatif (exigences environnementales, transport, produits dangereux, ...);
- Risques liés à la non-conformité aux réglementations dans les domaines financiers et juridiques (audits fiscaux, audit de la FSMA, poursuites judiciaires, etc.) ;
- Risques organisationnels (liés aux compétences et aux connaissances du personnel) ;
- Risques informatiques.

Des plans d'action pour minimiser les effets des risques ont été définis et font l'objet d'un suivi trimestriel en Comité des membres de direction.



# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## 5.3. Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont réalisées périodiquement. Un plan d'action est en cours de déploiement pour finaliser la formalisation de la documentation de ces activités de contrôle.

Lors de réunions mensuelles, le Management analyse les différents indicateurs de gestion.

Le rapport d'activité mensuel est communiqué au Management et aux membres du Conseil d'administration.

A chaque Conseil d'administration, le CEO rapporte sur la situation de la Société (Hygiène, Sécurité, Environnement et marche des affaires).

## 5.4. Information et communication

La Société respecte ses obligations légales de communication d'informations financières, notamment par le biais de son site [www.rosier.eu](http://www.rosier.eu).

Des outils de communication sont mis à disposition du personnel. Les informations sont diffusées via l'intranet du Groupe Borealis, du Groupe Rosier et de manière continue sur les écrans disponibles sur les différents sites du Groupe.

Le système d'information est régulièrement remis à niveau pour satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence des informations.





# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

### 6.1. Rémunération des administrateurs non exécutifs

Conformément à l'article 20 des statuts, les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération, à l'exception des administrateurs indépendants qui reçoivent des jetons de présence pour leur participation effective aux réunions du Conseil d'administration, du Comité d'audit, du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des administrateurs indépendants.

Suite aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2014, le montant des jetons de présence attribué aux administrateurs indépendants est fixé comme suit :

- 1.500 € au titre de présence à une réunion du Conseil d'administration
- 900 € au titre de présence à une réunion des Comités constitués par le Conseil d'administration, soit actuellement le Comité d'audit, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité des administrateurs indépendants.

Les jetons de présence payés aux administrateurs indépendants en 2017 et en 2016 sont les suivants:

en €	2017	2016
BVBA ANBA, représentée par Anne Marie BAEYAERT	25.200 €	13.500 €
Madame Hilde WAMPERS	23.400 €	2.400 €
Exploration BVBA, représentée par Madame Dina DE HAECK	10.200 €	-
Monsieur Nicolas DAVID	12.300 €	18.900 €
Monsieur Laurent VERHELST	7.200 €	16.200 €
<b>TOTAL</b>	<b>78.300 €</b>	<b>51.000 €</b>

En dehors des jetons de présence, les administrateurs indépendants sont remboursés de leurs frais de déplacements et de séjours encourus dans l'exercice de leur fonction au Conseil d'administration ou aux différents Comités.

### 6.2. Rémunération de l'administrateur exécutif

Depuis le 12 novembre 2014, l'administrateur exécutif (CEO) est salarié de Borealis ; il cumule cette fonction avec celle de Président du Conseil d'administration.

Ses prestations sont facturées par Borealis à la Société suivant un contrat de prestations de services qui a été approuvé par le Conseil d'Administration du 11 février 2015, après avoir recueilli un avis positif du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des administrateurs indépendants.

### 6.3. Rémunération des membres du Comité de direction

En 2017, le Comité des membres de direction du Groupe Rosier s'est étoffé pour passer de six membres en 2016 à neuf membres. Les trois membres qui se sont ajoutés figuraient déjà sur l'organigramme en 2016.

Quatre membres sont salariés de Rosier S.A., trois membres sont salariés de Rosier Nederland B.V. et deux membres sont salariés du Groupe Borealis et détachés chez Rosier.

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE ROSIER

AU 31 DÉCEMBRE 2017



La rémunération des membres salariés du Groupe Rosier est fixée par le CEO après avis du Comité de nomination et de rémunération ; elle consiste en une partie fixe et une partie variable. La partie variable est liée à la réalisation d'objectifs annuels collectifs (résultats financiers du Groupe, sécurité) et individuels. Pour les quatre membres salariés de Rosier SA, la partie variable est liquidée pour moitié par un versement en mars de l'année suivante et pour moitié sur un contrat d'assurance spécifique.

en k€	Rémunérations 2017	Nbre de personnes	Rémunérations 2016	Nbre de personnes
<b>ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF - CEO</b>				
Contrat de prestations de services - Borealis	<b>288</b>	1	<b>243</b>	1
<b>COMITÉ DES MEMBRES DE DIRECTION</b>				
Salariés du Groupe Rosier :		7		4
- Brut	<b>744</b>		<b>461</b>	
- Variable	<b>75</b>		<b>31</b>	
- Autres avantages	<b>219</b>		<b>103</b>	
Contrat de prestations de services - Borealis	<b>466</b>	2	<b>466</b>	2

Moustier, le 27 mars 2018,

Le Conseil d'administration

# ACTION & CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## Respect

... ce n'est qu'un mot jusqu'à ce que vous en viviez le sens.



### Ce que cela implique:

- Nous faisons confiance aux individus, nous les impliquons et nous communiquons de manière transparente, respectueuse et en temps opportun.
- Nous collaborons et progressons ensemble pour le meilleur de Borealis.
- Nous misons sur la diversité pour obtenir de meilleurs résultats en tant qu'Entreprise Unique.

# ACTION & CHIFFRES CLÉS

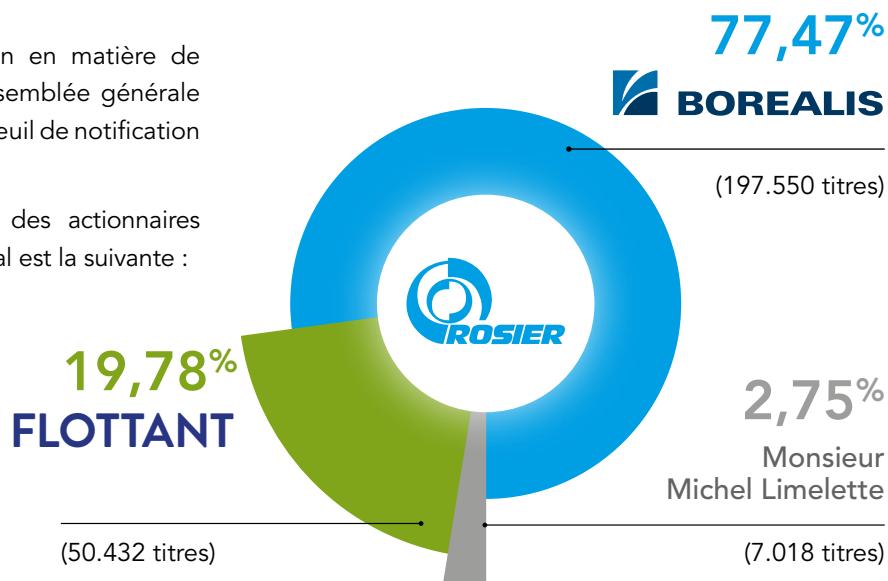
AU 31 DÉCEMBRE 2017



## ACTIONNARIAT

En conformité avec la réglementation en matière de transparence (loi du 2 mai 2007), l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2009 a fixé le seuil de notification à 2 % du capital, soit 5.100 actions.

Au 31 décembre 2017, la situation des actionnaires déclarés détenant plus de 2 % du capital est la suivante :



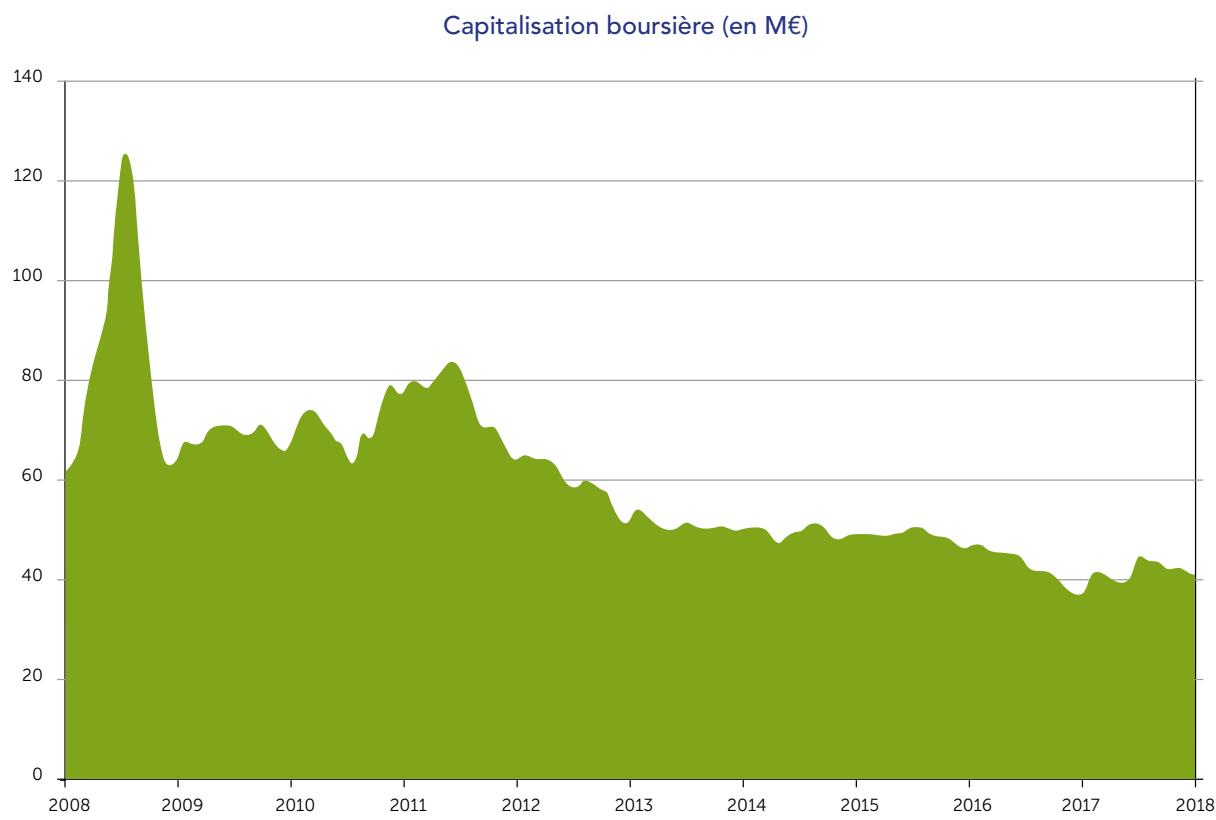
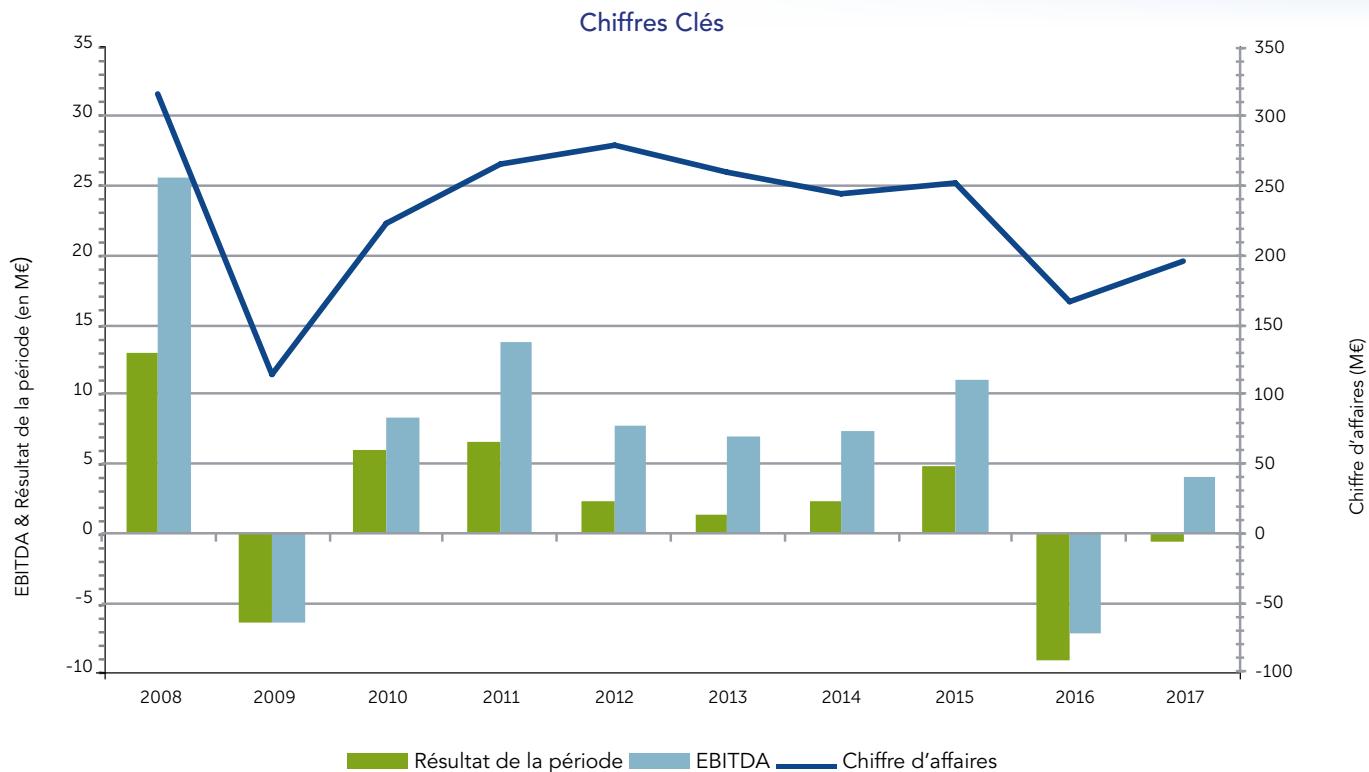
## L'ACTION ROSIER EN BOURSE

Date d'introduction en bourse : 15 décembre 1986. Code ISIN : BE0003575835

Performance boursière du titre Rosier en € - du 01/01/2007 au 31/12/2017

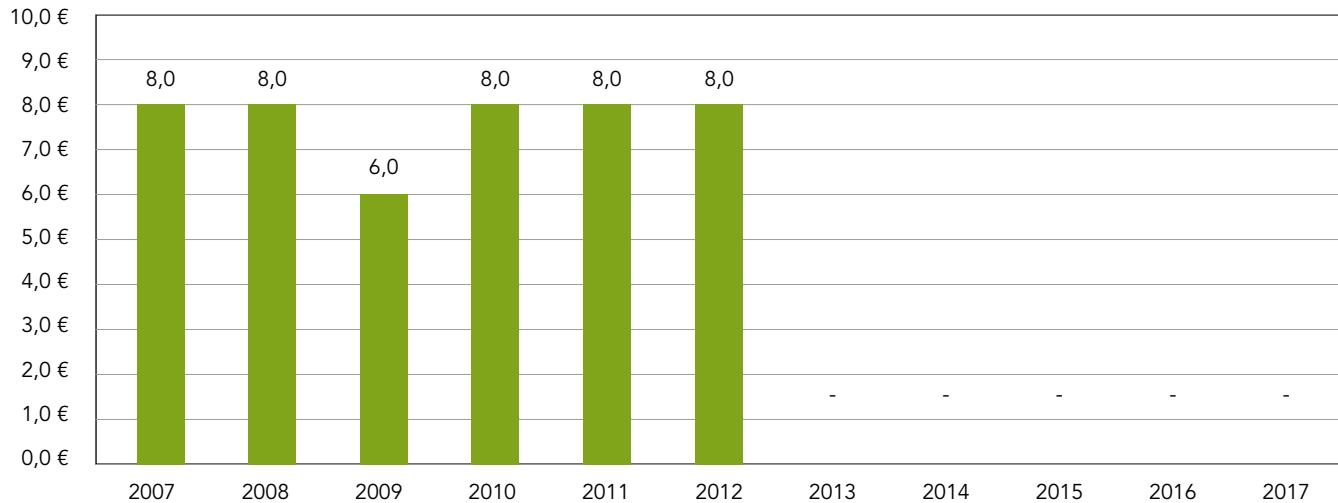


AU 31 DÉCEMBRE 2017

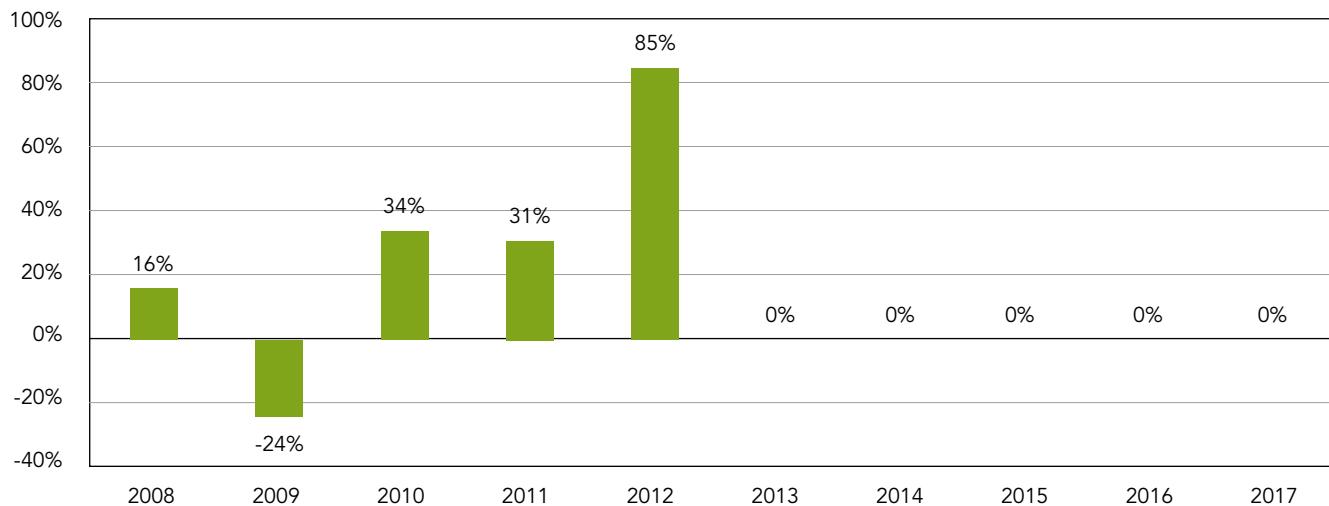


# ACTION & CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Dividende brut/ résultat de la période en % (\*)



(\*) : A partir de 2006, dividende brut /résultat de la période consolidé

Assemblée Générale

de **2018**

**21 juin**

Résultats semestriels

**2018**

**27 juillet**

Assemblée Générale

de **2019**

**20 juin**

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## Efficacité

... ce n'est qu'un objectif jusqu'à ce que cela devienne votre trajectoire.



### Ce que cela implique :

- Nous réussissons grâce à l'Excellence de nos services et satisfaisons nos clients au-delà de leurs attentes.
- Nous nous engageons dans des prises de décisions collégiales et nous les mettons en œuvre.
- Nos retours d'information, l'amélioration continue et nos comportements « Connect, Learn, Implement » constituent notre méthode de travail naturelle.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



État consolidé du résultat global .....	32
État consolidé de la situation financière .....	33
État consolidé des variations des capitaux propres .....	34
État consolidé des flux de trésorerie .....	35
Notes aux états financiers consolidés .....	36
1. Présentation de l'entreprise .....	36
2. Préparation des états financiers .....	36
3. Principes comptables significatifs .....	38
4. Gestion du capital .....	45
5. Description et gestion des risques significatifs .....	45
6. Information sectorielle .....	46
7. Autres produits et charges d'exploitation .....	48
8. Frais de développement .....	49
9. Frais de personnel .....	50
10. Résultat financier .....	51
11. Impôts .....	52



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

12. Immobilisations incorporelles .....	53
13. Immobilisations corporelles .....	54
14. Actifs et passifs d'impôts différés .....	56
15. Avantages du personnel .....	57
16. Stocks .....	60
17. Créances commerciales et autres créances .....	61
18. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	61
19. Capitaux propres .....	63
20. Résultat par action .....	64
21. Dettes financières .....	64
22. Autres dettes .....	65
23. Droits et engagements hors bilan .....	65
24. Litiges .....	65
25. Instruments financiers .....	65
26. Paiements au titre de contrats de location simple .....	69
27. Parties liées .....	69
28. Emoluments du commissaire .....	71
29. Évènements postérieurs à la date de clôture .....	72
30. Filiales .....	72

# ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

AU 31 DÉCEMBRE 2017



en milliers d'€ au 31 décembre	Note	2017	2016
Produits d'exploitation		<b>199.822</b>	171.126
Produits		<b>195.018</b>	167.095
Autres produits d'exploitation	7	<b>4.804</b>	4.031
Charges d'exploitation		<b>- 199.268</b>	- 183.815
Approvisionnements et matières premières	16	<b>- 154.596</b>	- 137.549
Services et biens divers		<b>- 23.255</b>	- 19.859
Frais de personnel	9	<b>- 17.146</b>	- 19.795
Amortissements et réductions de valeur	12/13/16/17	<b>- 3.581</b>	- 5.564
Provisions		<b>-</b>	150
Autres charges d'exploitation	7	<b>- 690</b>	- 1.198
Résultat d'exploitation		<b>554</b>	- 12.689
Produits financiers	10	<b>4</b>	121
Charges financières	10	<b>- 868</b>	- 299
Résultat avant impôts		<b>- 309</b>	- 12.867
Impôts sur le résultat	11	<b>- 288</b>	3.799
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>- 597</b>	<b>- 9.067</b>
Autres éléments du résultat global - qui ne seront pas reclassés dans le résultat de la période		<b>-</b>	- 269
Gains (pertes) actuariels des régimes de pension à prestations définies	15	<b>-</b>	- 408
Impôts sur les autres éléments du résultat global	11	<b>-</b>	139
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE</b>		<b>- 597</b>	<b>- 9.337</b>
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires		<b>- 597</b>	- 9.067
Résultat global total de la période attribuable aux :			
Propriétaires		<b>- 597</b>	- 9.337
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PAR ACTION</b>			
Résultat de base et dilué par action (en Eur)	20	<b>- 2,34</b>	- 35,56

Les notes des pages 36 à 72 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.



# ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

**AU 31 DÉCEMBRE 2017**

en milliers d'€ au 31 décembre	Note	2017	2016
<b>ACTIFS</b>			
Immobilisations incorporelles	12	305	353
Immobilisations corporelles	13	33.540	33.237
Actifs d'impôt différé	14	5.213	5.487
Autres actifs non courants		1	1
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>39.059</b>	39.077
Stocks	16	32.429	32.820
Créances d'impôts courants		326	552
Créances commerciales	17	26.849	25.980
Autres créances	17	934	682
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	37	99
<b>Total des actifs courants</b>		<b>60.575</b>	60.133
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>99.634</b>	99.210
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social et primes d'émission	19	2.748	2.748
Réserves et résultats reportés	19	42.175	42.772
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>44.923</b>	45.520
<b>PASSIFS</b>			
Avantages du personnel	15	1.187	2.448
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1.187</b>	2.448
Prêts et emprunts portant intérêts	21	27.942	22.374
Dettes commerciales		22.401	25.417
Autres dettes	22	3.181	3.451
<b>Total des passifs courants</b>		<b>53.524</b>	51.242
<b>Total des passifs</b>		<b>54.711</b>	53.690
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>99.634</b>	99.210

Les notes des pages 36 à 72 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2017



en milliers d'€	Note	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	RÉSULTATS REPORTÉS	TOTAL
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>		2.550	198	11.356	40.753	<b>54.857</b>
Résultat de la période					-9.067	<b>-9.067</b>
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt					-269	<b>-269</b>
Transactions avec les propriétaires de la Société - Dividendes	19				-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>		2.550	198	11.356	31.416	<b>45.520</b>
Résultat de la période					-597	<b>-597</b>
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt					-	-
Transactions avec les propriétaires de la Société - Dividendes					-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>		2.550	198	11.356	30.819	<b>44.923</b>

Les notes des pages 36 à 72 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.



# ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

**AU 31 DÉCEMBRE 2017**

en milliers d'€ au 31 décembre	Note	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>-597</b>	<b>-9067</b>
<b>AJUSTEMENTS :</b>			
Amortissements	12/13	<b>4.122</b>	4.531
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	13	<b>12</b>	38
Réductions de valeur sur stocks de matières premières et produits finis	16	<b>-332</b>	414
Réductions de valeur sur créances commerciales	17	-	-4
Résultat provenant de la vente d'immobilisations corporelles	7	<b>-14</b>	-60
Produits des intérêts	10	-	-
Impôts sur le résultat	11	<b>288</b>	-3.799
Charges d'intérêts	10	<b>217</b>	255
Augmentation / (diminution) des avantages du personnel		<b>-1.261</b>	79
<b>BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT :</b>			
Diminution / (augmentation) des autres actifs non courants		-	-
Diminution / (augmentation) des stocks		<b>722</b>	23.579
Diminution / (augmentation) des créances commerciales		<b>-870</b>	1.372
Diminution / (augmentation) des autres créances		<b>-252</b>	1.846
Augmentation / (diminution) des dettes commerciales		<b>-3.016</b>	-4.046
Augmentation / (diminution) des provisions		-	-150
Augmentation / (diminution) des autres dettes		<b>-273</b>	-1.523
Intérêts payés		<b>-217</b>	-255
Impôts sur le résultat payés		<b>213</b>	-406
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<b>-1.256</b>	12.804
Intérêts reçus	10	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	<b>-7</b>	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	13	<b>-4.384</b>	-5.072
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		<b>14</b>	60
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<b>-4.377</b>	-5.012
Dividendes payés		<b>3</b>	-46
Souscription d'emprunts		<b>151.448</b>	101.379*
Remboursement d'emprunts		<b>-145.880</b>	-109.132*
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<b>5.571</b>	-7.799
<b>VARIATION TOTALE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>-62</b>	<b>-7</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		<b>99</b>	106
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		<b>37</b>	<b>99</b>

Les notes des pages 36 à 72 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

\* Données retraitées afin de refléter le changement de présentation des souscriptions et remboursements d'emprunts.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Rosier SA (la « Société ») est une société anonyme dont le siège social est établi en Belgique, 11A Route du Grandmetz à 7911 Moustier (n° d'entreprise 0401256237).

Les états financiers consolidés de la Société au 31 Décembre 2017 regroupent ceux de la Société et de ses filiales (ci-après dénommé « le Groupe » ou « ROSIER »).

ROSIER est spécialisé dans la production et la commercialisation de fertilisants minéraux. Le Groupe est présent dans plus de 100 pays à travers le monde grâce à une large gamme de produits répondant aux besoins en fertilisation de toutes les plantes, pour tout type de culture.

La Société est détenue à 77,47 % par Borealis AG. Les fertilisants font partie du « core business » de Borealis, groupe européen ayant son siège social à Vienne (Autriche).

## 2. PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

### (A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

ROSIER n'a pas dû appliquer d'exception européenne aux normes IFRS ; en d'autres termes les comptes annuels consolidés sont entièrement conformes aux dites normes IFRS. La Société a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations nouvellement émises, qui n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de clôture (voir note 3(t)).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 février 2018.

### (B) BASES D'ÉVALUATION ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés reflètent la situation financière au 31 décembre 2017. Ils ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique à l'exception de l'obligation

liée au régime de retraite à prestations définies comme expliqué à la note 3(m).

L'hypothèse de continuité d'exploitation repose sur la capacité du Groupe de s'acquitter de ses obligations et de poursuivre ses activités dans un avenir proche. L'amélioration notable du résultat d'exploitation au 31 décembre 2017 par rapport à 2016, les projections financières favorables et la reconduction hautement probable de la dette financière auprès de Borealis au 31 décembre 2018 sont des informations dont la direction a tenu compte dans son évaluation de l'hypothèse de continuité d'exploitation (voir note 13). Ainsi, au 31 décembre 2017, la direction n'a pas relevé des événements ou des situations qui, individuellement ou collectivement, sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1 :** juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2 :** juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3 :** juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

### (C) RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers selon les normes IFRS, il incombe à la direction du Groupe d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

l'application des principes ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs mais aussi en termes de charges et de produits.

Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des expériences passées et sur divers autres éléments pouvant être considérés comme pertinents.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées et révisées chaque année. Tout changement d'une estimation est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il est opéré, à la condition qu'il n'ait d'incidence que sur cette période. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'estimation, d'incertitude et de jugements critiques lors de l'application des principes comptables qui ont l'impact le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont décrites dans les notes suivantes :

- **Evaluation des actifs d'impôt différé**

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôt différé selon les lois fiscales des divers territoires où le Groupe exerce ses activités. Concernant l'évaluation des actifs d'impôt différé, des hypothèses et estimations sont émises afin de déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisé, selon l'échéancier probable et le niveau du bénéfice imposable futur du Groupe ainsi que les stratégies fiscales futures. Le montant total des actifs d'impôt différé peut être modifié si les estimations du bénéfice imposable futur prévu et des avantages attendus des stratégies fiscales sont revues à la baisse. Le Groupe comptabilise donc un actif d'impôt différé s'il est probable qu'il dégagera dans un avenir prévisible un bénéfice imposable suffisant pour pouvoir profiter d'une réduction de paiement d'impôt. Le Groupe a également tenu compte de la nouvelle réforme fiscale belge dans l'évaluation des impôts différés. À cet égard, la direction a exercé son jugement pour distinguer les différences temporaires, qui sont attendues de se résorber avant 2020 et assujetties au taux d'imposition de 29,58 %, et les différences temporaires qui sont attendues de se résorber après 2020 et assujetties au taux d'imposition de 25 %. Par conséquent, les impôts différés sur les différences temporaires générées en Belgique sont calculés à la fois sur la base des nouveaux taux d'imposition et de l'appréciation de leurs recouvrabilités

attendues. Se reporter à la note 14 sur les impôts différés pour plus d'information sur les actifs et passifs d'impôt différé reconnus.

- **Evaluation des actifs et passifs au titre des prestations définies**

L'évaluation des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies et du calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, le taux de croissance attendu des salaires, le taux d'indexation des rentes servies ainsi que la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des prestations des régimes à prestations définies porté en résultat et en autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net au titre des prestations définies présenté à l'état consolidé de la situation financière. Se reporter à la note 15 pour en savoir plus sur les hypothèses utilisées.

- **Evaluation de la provision pour régime de chômage avec complément d'entreprise.**

Le Groupe comptabilise une provision relative à l'octroi d'avantages en cas de départ anticipé futur. La direction estime que cette provision est justifiée par la présence d'une attente dans le chef des employés qui crée une obligation implicite. L'évaluation de la provision requiert des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux de rotation. Les estimations pourraient évoluer au fil du temps au fur et à mesure que les scénarios se développent et que de nouveaux événements apparaissent.

- **Evaluation d'actifs non financiers**

Les tests de dépréciation sur les immobilisations corporelles sont fondés sur des hypothèses. Toute dégradation future des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer les valeurs comptables actuelles des immobilisations corporelles. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur le test de dépréciation.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## • Evaluation de la provision pour créances douteuses (risques de crédit)

Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsque le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer intégralement toutes les créances comptabilisées. La provision pour créances douteuses est estimée par la direction selon l'expérience passée (montants arriérés) et son évaluation de l'environnement économique actuel. Se reporter à la note 25 pour en savoir plus sur le risque de crédit.

## (D) MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en Euro sont arrondies au millier d'Euros le plus proche.

## 3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les principes comptables utilisés pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont conformes à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les principes suivants, quoique n'ayant pas eu d'impact matériel, ont été mis à jour depuis le 31 décembre 2016 :

### • Amendements à la norme IAS 7

#### 'Tableau des flux de trésorerie'

Ces modifications visent à clarifier IAS 7 afin d'améliorer les informations communiquées aux utilisateurs des états financiers au sujet des activités de financement d'une entité. Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.

### • Amendements à la norme IAS 12

#### 'Impôts sur le résultat'

Ces modifications concernent la comptabilisation des actifs d'impôt différés pour pertes non réalisées et visent à la simplification de la comptabilisation des actifs d'impôt différés liés à des instruments financiers mesurés à la juste valeur. Plus précisément, les modifications clarifient entre autres le traitement fiscal différé des instruments d'emprunt et la détermination des bénéfices imposables futurs aux fins de la comptabilisation des actifs d'impôt différé.

Ces principes ont été appliqués de façon uniforme par toutes les entités du Groupe.

Les comptes annuels consolidés sont préparés pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017. Ils sont présentés avant l'affectation du résultat qui sera proposée lors de l'Assemblée Générale annuelle, et les dividendes sont par conséquent comptabilisés en tant que dettes pendant l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

## (A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments des capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### Transactions éliminées

L'ensemble des soldes et opérations intragroupe et des profits et pertes latents sur des transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés.

## (B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

### Transactions en monnaie étrangère

Les transactions réalisées en devises sont converties en Euro au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à cette date et la différence de change qui en résulte est enregistrée en résultat dans la rubrique de l'état consolidé du résultat global à laquelle la différence de change se rapporte.

Les actifs et passifs non monétaires mesurés au coût historique et libellés en monnaie étrangère restent



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

convertis aux taux de change constaté à la date de la transaction.

## Activités à l'étranger

Les actifs, passifs, charges et produits des activités à l'étranger sont en Euro et ne font par conséquent pas l'objet d'une conversion.

## (C) COUVERTURES DE DEVISES ÉTRANGÈRES

Le Groupe gère son exposition aux fluctuations des cours de change de devises par des achats/ventes de devises spot via Borealis. Les actifs et passifs monétaires en devises ont **en général** donc une contrepartie passive/active afin de limiter l'exposition du Groupe aux différences de change.

## (D) AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, soit généralement 10 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en résultat.

Les frais de développement sont portés à l'actif de l'état consolidé de la situation financière si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif sinon ils sont portés en résultat. Les frais relatifs à REACH sont portés à l'actif de l'état consolidé de la situation financière et amortis de manière linéaire sur 12 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

## (E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est comptabilisée en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de cet élément iront au Groupe et si son coût peut être estimé de façon fiable.

Ce principe de comptabilisation s'applique aux coûts encourus initialement pour acquérir une immobilisation corporelle et aux coûts encourus ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement.

Les coûts d'entretien et de réparation relatifs à des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Le coût d'acquisition comprend tous les coûts directs et toutes les dépenses encourues pour mettre l'actif en place et en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

**Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire selon les durées d'utilité suivantes :**

Terrains	<b>non amorti</b>
Constructions et immeubles industriels	<b>20 – 30 ans</b>
Installations, machines et outillages	<b>5 – 20 ans</b>
Mobilier et matériel roulant	<b>3 – 10 ans</b>

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées. Lorsque des composants d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ce composant iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de reporting et ajustées si nécessaire.

Le résultat d'une cession d'immobilisation corporelle est enregistré dans le résultat sous les rubriques « Autres produits et charges d'exploitation ».

## (F) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### Actifs et passifs financiers

#### Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances. Les actifs financiers du Groupe comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances commerciales. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



à la juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti moins les éventuelles réductions de valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers décomptabilisés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

## Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales, les autres dettes et les prêts et emprunts portant intérêts. Lors de leur comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

## (G) STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition ou, si celle-ci lui est inférieure, à leur valeur nette de réalisation.

Le coût des produits finis comprend les coûts des matières premières et de main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de coûts indirects de production. Cette quote-part est validée annuellement sur base des données réelles du dernier exercice clôturé.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

## (H) CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances commerciales et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur nécessaires pour les montants considérés comme non recouvrables par le Groupe.

A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est faite sur base de tous les montants arriérés et sur base de tout autre élément objectif démontrant que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer intégralement toutes les créances comptabilisées.

## (I) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les dépôts à vue ; les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance initiale de trois mois au maximum et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## (J) SUBSIDES

Les subsides à l'investissement sont comptabilisés initialement à la juste valeur en autres dettes s'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que le Groupe se conformera aux conditions qui leur sont attachés. Ils sont ensuite comptabilisés en résultat net (en autres produits d'exploitation) de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

## (K) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La valeur comptable des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication qu'il a subi une perte de valeur. Si une telle indication se présente, la valeur recouvrable est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat quand la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif non financier non courant ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés avec un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à son UGT.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT). Pour les actifs autres que le goodwill, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## (L) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour clôturer l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

### Restructurations

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés.

### Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat. Ce type de provision est évalué à la valeur actualisée du plus petit montant entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution ou le coût net attendu en cas d'exécution du contrat.

Avant d'établir une provision, le Groupe enregistre d'abord une charge d'impairment sur les actifs associés au contrat.

## (M) AVANTAGES DU PERSONNEL

Les salariés de la Société et de ses filiales bénéficient de régimes de retraite dont les modalités sont exposées à la note 15 ci-après.

### Avantages postérieurs à l'emploi

#### Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations

définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite. Les calculs sont effectués ponctuellement par un actuarien qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La mesure de la différence entre la valeur actuelle et la valeur attendue des obligations financées, qui comprend les gains et pertes actuariels, le rendement attendu des actifs (hormis les intérêts) et l'effet de la limitation de la valeur des actifs (hormis les intérêts) est reconnue directement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif (à l'actif) net, tous deux déterminés au début de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisé immédiatement en résultat net.

Le Groupe comptabilise en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Le Groupe comptabilise des gains et pertes au titre de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestation définie au moment où la réduction ou la liquidation se produit.

#### Régimes à cotisations définies

Le Groupe porte en résultat les cotisations en vertu des régimes à cotisations définies dans la période où les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



implicite de verser des sommes additionnelles autres que celles prévues par les régimes.

## Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme du personnel est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les réévaluations sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

## Provision pour régime de chômage avec complément d'entreprise

Les salariés de la Société peuvent bénéficier de plusieurs systèmes de régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) – « retraite » :

- Le R.C.C. à partir de 60 ans pour les travailleurs ayant une longue carrière (35 à 40 ans – validité 31/12/2017)
- Le R.C.C. à partir de 58 ans (en 2017) ou 59 ans (en 2018) pour les ouvriers qui comptent 33 ans de carrière et soit:
  - 20 ans de prestations dans un régime de travail comportant des prestations de nuit
  - soit avec un métier lourd durant au moins 5 ans au cours des 10 dernières années
  - soit avec un métier lourd durant au moins 7 ans au cours des 15 dernières années
- Le R.C.C. à partir de 58 ans (en 2017) pour les ouvriers qui comptent au moins 40 années de carrière professionnelle ou 59 ans en 2018.
- Le R.C.C. à partir de 62 ans pour les ouvriers ayant 40 ans de carrière professionnelle.

Un complément de 55 % est payé au salarié mensuellement pendant les 3 premières années lorsque celui-ci bénéficie du régime de chômage avec complément d'entreprise.

La provision pour ce régime est calculée de manière actuarielle à partir de la valeur actuelle des compléments de retraite anticipée futurs sur base des dossiers en cours dès la notification officielle du départ du salarié, mais aussi des départs anticipés à venir pour la population de salariés qui fera, selon toute probabilité, usage de cette possibilité.

## (N) PRODUITS D'EXPLOITATION

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que des avantages futurs iront à l'entité et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Les produits sont enregistrés nets des taxes et des rabais, remises et ristournes.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés en résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable et que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens.

Les transferts des risques et avantages sont appréciés en fonction des termes spécifiques des contrats de vente.

## (O) PAIEMENTS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements versés dans le cadre de locations simples sont comptabilisés en charge sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

## (P) PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêts sur les placements de trésorerie ainsi que les différences de change.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans la mesure où ils ont été acquis et compte tenu du temps écoulé.

## (Q) CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières comprennent les intérêts sur les prêts obtenus ainsi que les différences de change.

Toutes les charges financières sont comptabilisées à la date à laquelle elles sont encourues.

## (R) IMPÔTS

Les impôts sur le résultat de la période comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur les bénéfices imposables de la période ainsi que les éventuelles régularisations des périodes antérieures. Ces impôts sont calculés conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays où le Groupe opère.

L'impôt différé est calculé sur les différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers.

L'impôt différé est comptabilisé au taux d'imposition



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité d'imposition, et sur la même entité taxable.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- Les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni les bénéfices comptables ni les bénéfices imposables;
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible;
- Les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs d'impôt différé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable que le bénéfice imposable correspondant sera disponible.

## (S) ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements survenant après la date de clôture qui fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture (événements donnant lieu à des ajustements) sont reflétés dans les états financiers consolidés. Les événements survenant après la date de clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les annexes desdits états lorsqu'ils sont significatifs.

## (T) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2017 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Seules les normes qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous :

- **IFRS 9 Instruments financiers**, publiée en juillet 2014, a pour but de remplacer l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit de nouvelles dispositions quant au classement et à l'évaluation des instruments financiers y inclus un nouveau modèle de dépréciation, qui nécessitera une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues et un modèle sensiblement réformé pour la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques. La norme reprend les dispositions de l'IAS 39 quant à la comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers. La norme IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Compte tenu de la structure financière actuelle du Groupe, du faible risque de crédit relatif aux créances commerciales et de l'absence d'utilisation d'instruments financiers dérivés au sein du Groupe faisant l'objet de la comptabilité de couverture, la direction estime que l'impact de l'application de cette nouvelle norme sera limité.
- **Modifications à la norme IFRS 9 'Instruments financiers'**, concerne les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative. Cet amendement traite le cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du capital et des intérêts restant dus. C'est ce que l'on appelle une compensation négative. Avant cet amendement, de tels instruments ne pouvaient pas être comptabilisés au coût amorti, car ils ne satisfaisaient pas à la règle dite « SPPI » (seulement paiement du principal et des intérêts). L'amendement le permet, à condition toutefois que cette compensation négative pour paiement anticipé soit « raisonnable », ce qui demandera l'exercice du jugement. Cet amendement

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

apporte également une précision sur la façon de comptabiliser la modification d'un passif financier. Au 31 décembre 2017, cette modification n'est pas encore homologuée au sein de l'Union Européenne.

- **IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients** met en place un modèle étendu afin de déterminer la méthode appropriée de comptabilisation des produits. La nouvelle norme remplace les dispositions actuelles concernant la comptabilisation de produits y compris IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle. La nouvelle norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'évaluation des impacts quantitatifs de la norme IFRS 15 est en cours d'évaluation.
- **Modifications à l'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients** ne modifient pas les principes sur lesquels repose la norme, mais clarifient plutôt leur application. Elles précisent comment i) identifier une obligation de prestation (la promesse de transférer un bien ou un service à un client) dans un contrat; ii) comment déterminer si une société agit pour son propre compte (c.-à-d. qu'elle fournit le bien ou le service) ou comme mandataire (c.-à-d. qu'elle est responsable de prendre les dispositions voulues pour que le bien ou service soit fourni au client) ; et iii) 'déterminer si les produits des activités ordinaires tirés de l'octroi d'une licence devraient être comptabilisés à un moment précis ou progressivement. Ces modifications incluent également d'autres mesures d'allégement transitoire visant à réduire les coûts et la complexité de la première application de la nouvelle norme par les entités. Au 31 décembre 2017, cette modification est homologuée au sein de l'Union Européenne.
- **IFRS 16 Contrats de location** vise le remplacement des normes suivantes : IAS 17 Contrats de location, IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, -15 Avantages dans les contrats de location simple et SIC27 Evaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location. Cette nouvelle norme établit les directives quant à la constatation et à la divulgation des contrats de location. L'IFRS 16 élimine le classement en contrats de location

simple ou contrats de location-financement et introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur. L'IFRS 16 reconduit pratiquement toutes les exigences comptables pour le bailleur. Par conséquent, le bailleur continue d'appliquer le classement en contrats de location simple ou contrats de location-financement et de comptabiliser différemment ces deux types de contrats de location. L'IFRS 16 s'appliquera au Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Concernant l'application de la norme IFRS 16, le Groupe est d'avis que le principal impact de l'application de cette norme portera sur une requalification de certains contrats de location simple en leasing financier dont la conséquence sera de comptabiliser, au bilan, une reconnaissance d'actifs et de passifs liés aux droits d'utilisation de ces actifs. La dotation aux amortissements de l'actif lié aux droits d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge liée aux contrats de location simple. Il est attendu que l'application de la nouvelle norme aura un impact positif sur l'EBITDA, toutefois, l'étendue de l'impact est en cours d'évaluation. Le groupe procède actuellement à l'inventaire de ces contrats de location au regard de la nouvelle norme IFRS 16.

- **IFRIC 22, 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée'**, porte sur les transactions en monnaie étrangère, ou des parties de celles-ci, lorsqu'une contrepartie payée d'avance libellée ou fixée dans une monnaie étrangère est prévue. IFRIC 22 clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples, avec l'objectif de réduire la diversité des pratiques comptables en la matière.
- **IFRIC 23, 'Incertitude sur le traitement d'impôt sur le revenu'**, clarifie le traitement comptable des incertitudes liées au calcul de l'impôt sur le revenu. Cette interprétation devra être appliquée à la détermination du profit taxable (ou perte), de la base taxable, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux de taxation, lorsqu'il y a des incertitudes sur le traitement comptable de l'impôt sur le revenu en vertu d'IAS 12.





# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 4. GESTION DU CAPITAL

Le Conseil d'administration de Rosier, compte tenu de la situation financière au 31 décembre 2017 n'a pas proposé de distribuer un dividende pour l'exercice 2017.

## 5. DESCRIPTION ET GESTION DES RISQUES SIGNIFICATIFS

### RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Les activités du Groupe, comme celles de toute entreprise du secteur des fertilisants et classée Seveso II seuil haut, engendrent certains risques liés à l'utilisation de produits chimiques, au stockage et au transport des matières premières et des produits finis.

Dans cette optique, le Groupe a souscrit un programme d'assurances pour couvrir les risques industriels inhérents à son activité, ainsi que certains autres risques, en ligne avec les pratiques de l'industrie.

### RISQUES FINANCIERS

La politique du Groupe vise à assurer un accès adéquat au crédit ainsi qu'à analyser et à minimiser les risques relatifs à ses créances et aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

#### a) Risques de taux d'intérêt/liquidité

Les besoins de financement du Groupe sont couverts par des crédits à court et moyen termes au sein de Borealis AG depuis le 28 juin 2013.

#### b) Risques liés aux devises étrangères

L'exposition du Groupe aux risques de fluctuations de devises est évaluée suivant les achats (prévus) et les ventes (prévues) libellés en devises autres que l'euro.

La monnaie principale sujette à ce risque est le dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Pour gérer ces risques de change, le Groupe réalise des achats spot de devises imputés via Borealis.

#### c) Risques de crédit

Depuis juin 2015 Rosier a désigné Borealis L.A.T comme étant son distributeur exclusif dans un grand nombre de pays européens; le risque crédit relatif aux créances commerciales s'en est considérablement diminué.

D'autant plus, que le 12 juillet 2017, le Conseil d'administration de Rosier a amendé les conditions

financières de ces engagements et a désigné Borealis L.A.T GmbH, distributeur exclusif des produits Rosier sur son marché domestique, donc pour l'ensemble du marché Européen.

La gestion du risque de crédit envers les tiers est couverte par la mise en place de procédures en adéquation avec celles de Borealis.

Le risque est réduit grâce à une analyse préalable de la solvabilité des débiteurs, à travers une diversification du portefeuille des créances et par la souscription de polices d'assurances ou de garanties bancaires adéquates.

Dans des cas exceptionnels, le Groupe peut être amené à prendre des risques non totalement couverts. Après analyse financière, le CFO ou le CEO de la Société peuvent accepter de tels risques et engager la Société dans des limites définies dans la procédure et les pouvoirs d'autorité en place.

Une analyse hebdomadaire des créances est réalisée par le service financier avec une attention toute particulière sur les créances en retard de paiement; les rappels sont envoyés systématiquement deux fois par mois et en cas de retard de paiement les comptes clients sont bloqués automatiquement en temps réel.

#### d) Risques liés aux matières premières

Certaines matières premières stratégiques font l'objet de contrats conclus pour une durée supérieure à un an et fixant la méthodologie de calcul du prix. Dans les autres cas, le Groupe procède à des achats spot basés sur les prix internationaux.

#### e) Risques politiques

Rosier évite de prendre des risques commerciaux dans les pays dits à risque. Pour analyser ces risques, Rosier fait appel à diverses sources : assureurs, banques et analystes de Borealis.

#### f) Risques climatiques

Rosier, réalisant des opérations dans plus de 100 pays à travers le monde, n'est pas directement concerné par des risques climatiques.

#### g) Risques informatiques

Rosier est dans une large mesure tributaire de ses systèmes informatiques, à savoir l'infrastructure, les réseaux, les systèmes d'exploitation, les applications, les bases de données et les compétences humaines.

Pour diminuer le risque informatique, le Groupe a décidé de se connecter à l'infrastructure informatique de Borealis

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



qui garantit la pérennité des systèmes par ses procédures mises en place.

## **h) Risques environnementaux**

Opérant dans l'industrie chimique, Rosier est exposé à des risques environnementaux. Le Groupe est soumis à la réglementation européenne REACH et surveille de près les risques posés par les produits chimiques.

Le Groupe est en phase avec toutes les obligations actuellement en vigueur liés à l'assainissement des sites : il n'y a pas d'obligation de provisionner l'assainissement des sols aussi longtemps que l'activité des sites perdure.

## **6. INFORMATION SECTORIELLE**

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui exerce des activités à partir desquelles il est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe.

Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières isolées sont disponibles, sont régulièrement revus par le CEO, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocations de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance.

Le Groupe est essentiellement actif sur les marchés des fertilisants minéraux et utilise l'ensemble de ses outils de production à la fabrication de divers types d'engrais sous différentes formes.

Etant donné les caractéristiques économiques similaires de ces engrains, et leurs similitudes tant au point de vue de la nature des produits, des procédés de fabrication, des types de clients auxquels sont destinés ces produits, ainsi que des méthodes utilisées pour les distribuer, le Groupe gère et analyse la performance de ses produits de manière intégrée.

Le Groupe ne présente donc qu'un seul niveau d'information sectorielle : les fertilisants.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'information par site d'exploitation est la suivante :

en milliers d'€	2017				
	Belgique	Pays-Bas	France	Elimina-tions	Consolidé
Ventes externes	94.784	100.178	56		<b>195.018</b>
Ventes inter-secteurs	3.548	5.957	-	-9.505	-
Résultat d'exploitation (EBIT)	2.327	-1.764	-9		<b>554</b>
Résultat financier net	-412	-451	-1		<b>-863</b>
Impôts sur le résultat	-787	500	-		<b>-288</b>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>1.129</b>	<b>-1.715</b>	<b>-11</b>	-	<b>-597</b>
Total de l'état de la situation financière par site d'exploitation	<b>80.739</b>	<b>53.008</b>	<b>1.807</b>	<b>-35.920</b>	<b>99.634</b>
Total des actifs non courants par site d'exploitation	<b>20.663</b>	<b>22.973</b>	<b>196</b>	<b>-4.773</b>	<b>39.059</b>
Dépenses brutes d'investissements	<b>1.650</b>	<b>2.740</b>			<b>4.391</b>
Amortissements et dépréciations	<b>1.968</b>	<b>2.125</b>	<b>30</b>		<b>4.122</b>

en milliers d'€	2016				
	Belgique	Pays-Bas	France	Elimina-tions	Consolidé
Ventes externes	69.175	96.210	1.709		<b>167.094</b>
Ventes inter-secteurs	3.293	3.192	728	-7.214	-
Résultat d'exploitation (EBIT)	-4.219	-8.420	-50		<b>-12.689</b>
Résultat financier net	-48	-129	-1		<b>-178</b>
Impôts sur le résultat	1.360	2.440	-		<b>3.799</b>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>-2.907</b>	<b>-6.110</b>	<b>-51</b>	-	<b>-9.067</b>
Total de l'état de la situation financière par site d'exploitation	<b>78.326</b>	<b>49.095</b>	<b>2.145</b>	<b>-30.356</b>	<b>99.210</b>
Total des actifs non courants par site d'exploitation	<b>21.767</b>	<b>21.858</b>	<b>225</b>	<b>-4.773</b>	<b>39.077</b>
Dépenses brutes d'investissements	<b>2.339</b>	<b>2.727</b>	<b>7</b>		<b>5.072</b>
Amortissements et dépréciations	<b>2.300</b>	<b>2.189</b>	<b>42</b>		<b>4.531</b>

Compte tenu de sa faible activité, redondante avec celle de Rosier SA, la Société Rosier France S.A.S.U. a cessé ses activités au 31 décembre 2016 et a été mise en veille.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Les ventes déterminées sur base de la localisation géographique des clients :

	2017	2016	Détail de l'Europe	2017	2016
Europe	64%	59%	Belgique	13%	13%
Asie	19%	18%	France	32%	36%
Amérique	3%	10%	Allemagne	6%	10%
Océanie	7%	6%	Pays-Bas	23%	12%
Afrique	7%	7%	Autre Europe	27%	30%

Borealis, actionnaire principal représente 35% des ventes du Groupe en 2017 (en 2016 : 30%).

## 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers d'€	2017	2016
Plus-values sur ventes d'immobilisations	14	60
Refacturations diverses	634	547
Redevances	67	-
Loyers	11	32
Revente clientèle	415	-
Contrat de services avec Borealis	1.447	1.435
Subside	190	203
Indemnités	1.371	1.413
Autres	657	341
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4.804</b>	<b>4.031</b>

Les refacturations diverses et la rubrique « Autres » comprennent notamment la refacturation de frais à une tierce partie présente sur le site de Rosier Nederland.

Le montant de EUR 415 milliers en 2017 est relatif à la cession d'une autre partie de la clientèle à Borealis L.A.T qui est devenu le distributeur exclusif des produits Rosier pour les marchés européens en ce y compris son marché domestique (comme annoncé dans le communiqué de presse du 28 juillet 2017 – voir note 27).

A la suite de la réalisation d'un vaste programme d'investissements, la société Rosier SA s'est vue octroyer par la Région Wallonne une aide à l'expansion économique. Le montant de ce subside à l'investissement s'élève à EUR 463 milliers. Il a été porté en résultats à concurrence du montant déjà amorti des actifs sous-jacents soit EUR 27 milliers au 31 décembre 2017 (au 31 décembre 2016 : EUR 46 milliers). Le site de Rosier Nederland a également bénéficié de subsides relatifs à l'énergie et aux formations.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Depuis juin 2015, les activités commerciales entre Rosier et sa maison mère Borealis sont régies par une convention de distribution. En 2016, une indemnité de « take or pay » a été facturée à Borealis L.A.T pour un montant de EUR 1.240 milliers suite à la non réalisation de la clause relative aux quantités minimum prévues dans cette convention. En 2017, pour des raisons identiques, une indemnité de EUR 1.371 milliers a été facturée à Borealis L.A.T.

en milliers d'€	2017	2016
Taxes d'exploitation	156	183
Précompte immobilier	282	221
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	12	38
Résiliation contrats d'agents	-	398
Autres	240	358
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>690</b>	<b>1.198</b>

Le poste « Autres » couvre notamment une partie des charges qui sont refacturées à une tierce partie présente sur le site de Rosier Nederland.

## 8. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement encourus par le Groupe ne répondant pas aux critères de capitalisation prévus par les normes comptables internationales (IFRS) sont comptabilisés en résultat (EUR 75 milliers en 2017 et EUR 73 milliers en 2016).

Ces frais sont enregistrés sous les rubriques « Services et biens divers » et « Frais de personnel ».

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## 9. FRAIS DE PERSONNEL

en milliers d'€	2017	2016
Charges salariales	12.861	14.909
Cotisations à la sécurité sociale	2.712	2.977
Contributions aux régimes de pension (à cotisations et à prestations définies -voir note 15)	1.341	1.767
Dépenses en matière d'avantages pour RCC*	-10	7
Autres avantages à long terme du personnel	-449	-399
Autres frais de personnel	690	533
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>17.146</b>	<b>19.795</b>
<b>EFFECTIFS MOYENS DU PERSONNEL :</b>		
Rosier	118,7	124,2
Rosier Nederland	111,5	114,1
<b>TOTAL</b>	<b>230,2</b>	<b>238,3</b>

Les augmentations salariales ont été limitées aux règles minimales acceptées par les Etats belges et néerlandais.

En novembre 2014, Borealis avait initié un vaste programme de transformation pour le Groupe Rosier. Les décisions de réorganisation qui s'en sont suivies ont amené le Groupe à provisionner un montant de EUR 1.209 milliers au 31 décembre 2014 repris dans la rubrique « Autres avantages à long terme du personnel ».

La balance créditrice de 2016 et de 2017 s'explique par l'utilisation de la provision dont le coût réel est repris en charges salariales.

En 2016, d'autres décisions de réorganisation avaient également été prises :

- Le départ à la prépension de deux employés chez Rosier S.A.
- La séparation de deux collaborateurs chez Rosier S.A. et un autre chez Rosier Nederland
- Des ruptures conventionnelles de départ ont été mises en place pour le personnel de Rosier France.

En 2017, aucune mesure de réorganisation n'a été entreprise.

\*Régime de chômage avec complément d'entreprise



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 10. RÉSULTAT FINANCIER

en milliers d'€	2017	2016
Intérêts facturés aux clients	4	-
Différences de change	-	120
Autres	-	0
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4</b>	<b>121</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	217	255
Frais de banque	53	43
Différences de change	598	-
Autres	-	0
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>868</b>	<b>299</b>

Le résultat financier déficitaire sur la période de EUR 864 milliers est composé de charges financières sur emprunts et est impacté, dans une large mesure, par la valorisation à la baisse des positions de changes (Euro/Dollars : 1,20 en 2017 contre 1,05 en 2016).

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## 11. IMPÔTS

en milliers d'€	2017		2016			
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF</b>						
Résultat avant impôts ((gains / (pertes))	<b>-309</b>		-12.867			
Impôts sur le résultat ((charge) / produit)	<b>-288</b>		3.799			
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF</b>	<b>93%</b>		-30%			
Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et les taux d'impôt applicables						
Résultat avant impôts	<b>-309</b>		-12.867			
Impôts théoriques sur le résultat	<b>105</b>	<b>33,99%</b>	4.373	33,99%		
Dépenses non admises	<b>-104</b>	<b>33,75%</b>	-99	0,77%		
Subsides non taxés	-	<b>0,00 %</b>	-	0,00%		
Intérêts notionnels	<b>25</b>	<b>-8,22%</b>	-	0,00%		
Autres ajustements d'impôts	<b>-89</b>	<b>28,82%</b>	8	-0,06%		
Différence de taux d'imposition étranger	<b>-225</b>	<b>72,86%</b>	-483	3,75%		
Total des impôts sur le résultat de la période	<b>-288</b>	<b>93%</b>	3.799	-30%		
Impôts sur le résultat de la période						
Charges d'impôt courant	<b>-14</b>		8			
Charges d'impôt différé (voir note 14)	<b>-274</b>		3.791			
Total des impôts sur le résultat de la période	<b>-288</b>		3.799			
Les autres ajustements d'impôts de 2017 reflètent l'impact de la réforme fiscale belge sur les pertes fiscales reportées récupérables.						
Impôts sur les autres éléments du résultat global						
en milliers d'€	Avant impôts	(Charge) / produit d'impôts	Net d'impôts	Avant impôts	(Charge) / produit d'impôts	Net d'impôts
Gains (pertes) actuariels des régimes de pension à prestations définies	-	-	-	-408	139	-269
<b>TOTAL DES IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	-408	139	-269



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'€	REACH	Autres	Total
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	656	21	<b>677</b>
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-11	<b>-11</b>
Au 31 décembre 2016	656	10	<b>666</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	-256	-9	<b>-265</b>
Amortissements	-55	-1	<b>-56</b>
Cessions	-	7	<b>7</b>
Au 31 décembre 2016	-311	-2	<b>-313</b>
<b>VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>345</b>	<b>8</b>	<b>353</b>
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	656	10	<b>666</b>
Acquisitions	7	-	<b>7</b>
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2017	663	10	<b>673</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	-311	-2	<b>-313</b>
Amortissements	-55	-	<b>-55</b>
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2017	-366	-2	<b>-368</b>
<b>VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>297</b>	<b>8</b>	<b>305</b>

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas d'engagements d'acquisitions d'immobilisations incorporelles (idem au 31 décembre 2016).

Les immobilisations incorporelles ne sont grevées d'aucune sûreté ni d'aucune hypothèque.

Au 31 décembre 2017, aucun test d'impairment n'a été réalisé sur les immobilisations incorporelles suite à l'absence d'immobilisations non soumises à amortissement et l'absence d'indicateur d'impairment liés à ces immobilisations incorporelles.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'€	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations corporelles en cours de construction	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	39.505	68.078	5.474	4.150	1.147	118.354
Acquisitions	717	3.807	1.020	-471	-	5.073
Cessions	-158	-683	-460	-	-	-1.300
Au 31 décembre 2016	40.064	71.202	6.034	3.679	1.147	122.127
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	-23.558	-56.027	-5.310	-	-777	-85.672
Amortissements	-1.401	-2.648	-426	-	-	-4.475
Cessions	122	681	454	-	-	1.256
Au 31 décembre 2016	-24.837	-57.994	-5.281	-	-777	-88.890
<b>VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>15.227</b>	<b>13.208</b>	<b>753</b>	<b>3.679</b>	<b>370</b>	<b>33.237</b>
<b>COÛT D'ACQUISITION</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	40.064	71.202	6.034	3.679	1.147	122.127
Acquisitions	743	2.021	146	1.474	-	4.384
Cessions	-616	-6.661	-840	-	-	-8.116
Au 31 décembre 2017	40.192	66.562	5.341	5.153	1.147	118.395
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	-24.837	-57.994	-5.281	-	-777	-88.890
Amortissements	-1.433	-2.263	-372	-	-	-4.067
Cessions	603	6.661	839	-	-	8.103
Au 31 décembre 2017	-25.667	-53.596	-4.814	-	-777	-84.854
<b>VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>14.524</b>	<b>12.966</b>	<b>527</b>	<b>5.153</b>	<b>370</b>	<b>33.540</b>

Les dépenses les plus importantes ont porté sur :

- La modernisation du système de dépolluage de l'atelier des fertilisants solubles poudres
- Le remplacement d'engrenages du sécheur G2 à Sas de Gand
- Les installations de systèmes de contrôle d'émission de NOx sur les 2 sites
- La rénovation des canalisations de la ligne d'ammoniaque à Sas de Gand
- Différents travaux de mises à niveaux d'équipements et d'infrastructures sur les deux sites.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

N'étant pas encore entièrement achevés au 31 décembre 2017, une partie de ces investissements figure encore dans la colonne « Immobilisations en cours » ; il s'agit notamment du remplacement et de la modernisation de la ligne de granulation à Moustier dont la réalisation a été reportée.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a des engagements d'acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de EUR 945 milliers (au 31 décembre 2016 : EUR 182 milliers).

Les immobilisations corporelles ne sont grevées d'aucune sûreté ni d'aucune hypothèque.

Les cessions d'actifs proviennent de désaffectation d'investissements obsolètes.

## TEST DE DÉPRÉCIATION

Au 31 décembre 2017, un test de dépréciation a été effectué sur l'ensemble des immobilisations corporelles appartenant à la seule et unique unité génératrice de trésorerie du Groupe suite à l'existence d'indices de perte de valeur selon l'IAS 36.

En effet, la perte sur le résultat au 31 décembre 2017, bien que moins importante que celle générée au 31 décembre 2016, pourrait indiquer la présence d'indices qu'une perte de valeur sur les immobilisations corporelles pourrait être intervenue.

La présence de ces indices a imposé au Groupe la réalisation d'un test de dépréciation sur l'ensemble des immobilisations corporelles. Le Groupe a utilisé la valeur d'utilité de l'actif comme sa valeur recouvrable pour le calcul du test de dépréciation. Pour ce faire, le Groupe a établi les projections de flux de trésorerie sur la base d'hypothèses raisonnables basés sur le Business Plan 2018-2020 approuvé par le Conseil d'administration en date du 18 octobre 2017 et représentant la meilleure estimation de la direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité des immobilisations corporelles, soit une période de 15 ans.

Le calcul de la valeur d'utilité reflète également l'application d'un taux d'actualisation approprié à ces flux de trésorerie futurs.

Suite au test de dépréciation, le Groupe a établi que la valeur comptable des immobilisations corporelles était inférieure à sa valeur recouvrable et n'a donc pas comptabilisé de dépréciation supplémentaire. Au 31 décembre 2017, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles était de 34 millions d'euros.

Les principales hypothèses de la direction concernant la projection des flux de trésorerie dans l'établissement de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- Le Groupe base ses hypothèses de croissance et de profitabilité selon son plan stratégique (Business Plan 2018-2020) approuvé par la direction et le conseil d'administration. La croissance de son résultat d'exploitation prend en compte, entre autres, la nature des activités de l'industrie dans laquelle évolue le Groupe, la perspective de croissance du marché, la maturité du marché et le plan stratégique du Groupe établi par la direction.
- Le taux d'actualisation est fondé sur des taux avant impôts qui reflètent l'appréciation courante du marché en prenant en compte la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe est basé sur le coût moyen pondéré du capital (« WACC ») de 7,5 %.
- Un fond de roulement sur le chiffre d'affaires de 17,5% reflète le fonds de roulement sur le chiffre d'affaires représentatif du Groupe pour l'année 2017.
- Un résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements (« EBITDA ») de 4,2 % sera atteint en 2020 (basé sur le Business Plan 2018-2020).

Les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles ont été calculées en fonction des changements raisonnablement possibles apportés aux taux d'actualisation, au ratio de fond de roulement sur le chiffre d'affaires et à l'EBITDA, sans tenir compte de la modification de plusieurs de ces hypothèses simultanément. L'incidence réelle de la variation des hypothèses sur la valeur recouvrable des immobilisations corporelles pourrait différer de celles estimées ci-après.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## ANALYSE DE SENSITIVITÉ

HYPOTHÈSES	MODIFICATION DE L'HYPOTHÈSE	HEADROOM (en millions d'euro)	
		(différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable)	
WACC	+0,50%	1,5	
WACC	-0,50%	17,4	
Fond de roulement/ventes	+1,00%	5,1	
Fond de roulement/ventes	-1,00%	12,5	
EBITDA	+0,3%	13,9	
EBITDA	-0,3%	3,7	

## 14. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôt différé portent sur les éléments suivants :

	ACTIF		PASSIF		NET	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Immobilisations corporelles	690	815			690	815
Stocks			-133	-163	-133	-163
Avantages du personnel	316	407			316	407
Pertes fiscales reportées récupérables	4.341	4.428			4.341	4.428
<b>ACTIFS / (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>5.346</b>	<b>5.650</b>	<b>-133</b>	<b>-163</b>	<b>5.213</b>	<b>5.487</b>
Compensation entre actifs et passifs	-133	-163	133	163		-
<b>ACTIFS / (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>5.213</b>	<b>5.487</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5.213</b>	<b>5.487</b>

Le mouvement net d'impôts différés sur l'exercice 2017 représentant une charge de EUR 274 milliers (un profit de EUR 3.933 milliers au 31 décembre 2016) a été comptabilisé en résultat global total. La charge de EUR 274 milliers a été comptabilisée en résultat de la période alors que le profit de EUR 3.933 milliers au 31 décembre 2016 a été comptabilisé pour EUR 3.791 milliers en résultat de la période et pour EUR 139 milliers en autre résultat global.

Le montant total des actifs nets d'impôt différé au 31 décembre 2017 est de EUR 5.213 milliers (EUR 5.487 milliers au 31 décembre 2016). Ce montant comprend des pertes fiscales inutilisées au montant de EUR 4.341 milliers dont un montant de EUR 3.684 milliers avait été reconnu en 2016 suite à la perte sur le résultat générée au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016. En se basant sur le niveau historique, les projections futures du bénéfice imposable tenues compte dans le test de dépréciation des immobilisations corporelles (voir note 13) et de la nouvelle réforme fiscale belge, le Groupe estime qu'il est probable qu'il disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourraient être imputés.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 15. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel sont composés de 3 éléments :

- a) Avantages postérieurs à l'emploi : EUR 408 milliers
- b) Prestations de régime de chômage avec complément d'entreprise : EUR 684 milliers
- c) Autres avantages à long terme du personnel : EUR 93 milliers

### A) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

#### Rosier Nederland

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Rosier Nederland offre à son personnel un régime de pension à cotisations définies.

Au 31 décembre 2017, le coût du régime de pension à cotisations définies est de EUR 1.249 milliers (EUR 1.336 milliers au 31 décembre 2016).

Les charges reliées au régime de pension à cotisations définies sont comptabilisées sous la rubrique « frais de personnel ».

#### Rosier S.A.

Rosier SA offre à son personnel des plans de pension qui requièrent des cotisations à verser dans le cadre de l'assurance groupe qui est structurée comme un plan à contribution définie. Cependant, en vertu de la législation belge relative au régime de retraite du deuxième pilier (la « Loi Vandenbroucke »), tous les régimes à cotisations définies doivent être réputés comme des régimes à prestations déterminées en vertu des IFRS étant donné que l'employeur doit garantir un rendement minimum de 3,75 % sur les contributions versées par l'employé et de 3,25 % sur les contributions versées par l'employeur. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ces pourcentages ont été remplacés par un seul pourcentage qui changera selon les rendements du marché, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %, réduisant le risque pour l'employeur. Tenant compte de cela, le Groupe est exposé à un risque financier correspondant à l'obligation légale de payer des cotisations supplémentaires si les actifs gérés par l'assureur ne sont pas suffisants pour garantir les rendements minimums légaux. L'assureur garantit un rendement minimum sur les contributions payées. Cependant, ce minimum garanti a diminué significativement durant les dernières années et est actuellement sous le minimum légal tel que prévu par l'article 24 de la loi du 28 avril 2003 sur les pensions complémentaires engendrant un accroissement du risque financier.

Avant 2016, le Groupe ne comptabilisait pas de passif au titre de prestation définie, car le sous-financement des plans n'était pas significatif. En 2016, le changement actuariel résulte à un passif de EUR 408 milliers reconnu comme perte actuarielle dans les autres éléments du résultat global.

Le passif net du Groupe au titre des avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit au 31 décembre :

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Valeur actuelle des obligations financées	6.611	6.611
Juste valeur des actifs	6.203	6.203
<b>VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS FINANCIÉES NETTES</b>	<b>408</b>	<b>408</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre	2017	2016
Taux d'actualisation	1,65%	1,65%
Taux d'augmentation des salaires	2,70%	2,70%
Taux d'indexation des prestations de retraite des actifs	1,75%	1,75%
Taux d'inflation	1,70%	1,70%
en milliers d'€	2017	2016
Coût des services rendus	359	431
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>359</b>	<b>431</b>
<i>*Cette charge est comptabilisée sous la rubrique «frais de personnel» (voir Note 9)</i>		
Prise en compte des écarts actuariels en autres éléments du résultat global	-	408
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>359</b>	<b>839</b>

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées en fonction des changements raisonnables possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément.

Hypothèses	MODIFICATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE SUR LES OBLIGATIONS FINANCIÉES NETTES
Taux d'actualisation	+0,50%	42
Taux d'actualisation	-0,50%	-24
Taux d'augmentation des salaires	+0,50%	28
Taux d'augmentation des salaires	-0,50%	-25
Taux d'inflation	+0,50%	25
Taux d'inflation	-0,50%	-22



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## Composition de l'actif des régimes de retraite

Au 31 décembre 2016, l'actif des régimes de retraite est uniquement composé de contrats d'assurance dont la juste valeur est de EUR 6.203 milliers.

Les calculs sont effectués ponctuellement par un actuaire qualifié mais n'ont pas été réalisés en 2017 compte tenu de la faible variation des hypothèses et de la composition du plan.

## B) PRESTATIONS DE RÉGIME DE CHÔMAGE AVEC COMPLÉMENT D'ENTREPRISE (R.C.C.)

Les modalités de calcul sont décrites à la note 3 (m).

en milliers d'€	RETRAITE ANTICIPÉE
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1.012</b>
Dotations	20
Reprises / utilisations	-43
Gains et pertes actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	-
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>989</b>
Dotations	3
Reprises / utilisations	-308
Gains et pertes actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	-
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>684</b>

En complément des régimes de chômage avec complément d'entreprise accordées au personnel de Rosier SA dont la provision s'élève à EUR 164,6 milliers au 31 décembre 2017 (2016 : EUR 202,2 milliers), une provision relative à l'octroi d'avantages en cas de départ anticipé, qui s'élève au 31 décembre 2017 à EUR 521 milliers (2016 : EUR 788 milliers), est destinée à couvrir les obligations de retraite anticipée à venir pour la population de salariés qui fera, selon toute probabilité, usage de la possibilité qui leur est offerte.

La valeur actualisée de la provision est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre :	2017	2016
Taux d'actualisation	1,75%	1,65%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,70%
Taux de rotation moyen	1,02%	3,86%

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## C) AUTRES AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL

en milliers d'€	
AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016	948
Dotations	615
Utilisations	-513
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>1.050</b>
Dotations	-
Utilisations	-957
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>93</b>

En novembre 2014, Borealis a initié un vaste programme de transformation pour le Groupe Rosier. Les décisions de réorganisation qui s'en sont suivies ont amené le Groupe à provisionner un montant de EUR 1.209 milliers. Cette provision a évolué depuis et au cours de l'exercice 2016 suite aux nouvelles décisions de réorganisation, une dotation supplémentaire a été comptabilisée pour un montant de EUR 615 milliers.

En 2017, la provision a été utilisée pour un montant de EUR 957 milliers (EUR 513 milliers en 2016).

## 16. STOCKS

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Matières premières et consommables	10.938	12.177
Produits finis	19.776	19.079
Marchandises	294	507
Pièces de rechange	1.422	1.056
<b>TOTAL DES STOCKS</b>	<b>32.429</b>	<b>32.820</b>

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Matières premières et consommables	228	368
Produits finis	172	364
Pièces de rechange	2.436	2.645
<b>TOTAL DES RÉDUCTION DE VALEUR SUR STOCKS</b>	<b>2.836</b>	<b>3.377</b>

Le montant total des achats de matières premières et consommables et produits finis s'élève à EUR 162.020 milliers en 2017 (2016 : EUR 120.535 milliers). La variation des stocks de matières premières et consommables et produits finis représente une diminution de EUR 756 milliers (2016 : EUR 23.736 milliers).

Le mouvement des réductions de valeur sur stocks de matières premières et produits finis est le résultat d'une reprise pour un montant de EUR 332 milliers (2016 : EUR 414 milliers de dotation). L'évolution de ces réductions de valeur est due aux variations de prix des matières premières et produits finis sur le marché.



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 17. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Créances commerciales	21.384	21.929
Créances envers les parties liées	7.704	6.290
Réductions de valeur <sup>(1)</sup>	-2.239	-2.239
<b>TOTAL DES CRÉANCES COMMERCIALES</b>	<b>26.849</b>	<b>25.980</b>
(1) Réductions de valeur actées pendant la période	-	-
Réductions de valeur reprises pendant la période	-	-4
TVA à recevoir	675	292
Autres débiteurs	89	166
Subside à recevoir	-	-
Charges à reporter	170	224
<b>TOTAL DES AUTRES CRÉANCES</b>	<b>934</b>	<b>682</b>

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change est présentée à la note 25.

### 18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Valeurs disponibles	37	99
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>99</b>

Le Groupe détient de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de EUR 37 milliers au 31 décembre 2017 (EUR 99 milliers au 31 décembre 2016) auprès d'institutions financières.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Rapprochement des passifs issus des activités de financement :

en milliers d'€	Dettes de location-financement à court terme	Dettes de location-financement à long terme	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme	Total
<b>DETTE NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016</b>	-	-	<b>30.127</b>	-	<b>30.127</b>
Acquisitions - location-financement et avantages locatifs	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	-	-	-7.753	-	<b>-7.753</b>
Autres mouvements sans incidence sur la trésorerie	-	-	-	-	-
<b>DETTE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	-	-	<b>22.374</b>	-	<b>22.374</b>
Acquisitions - location-financement et avantages locatifs	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	-	-	5.568	-	<b>5.568</b>
Autres mouvements sans incidence sur la trésorerie	-	-	-	-	-
<b>DETTE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	-	-	<b>27.942</b>	-	<b>27.942</b>



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 19. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Société est de EUR 2.550 milliers. Il est représenté par 255.000 parts sociales sans désignation de valeur. Chaque titre donne droit à une voix. Les actions sont au porteur, nominatives ou dématérialisées. Les actions dématérialisées sont représentées par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de compte agréé.

Pour l'exercice 2017, eu égard au résultat de l'année, du montant des investissements prévus pour les années suivantes, il sera proposé à l'Assemblée générale de reporter le résultat net de l'exercice.

Détail du capital social et des primes d'émission :

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Capital social	2.550	2.550
Primes d'émission	198	198
<b>TOTAL DU CAPITAL SOCIAL ET DES PRIMES D'ÉMISSION</b>	<b>2.748</b>	<b>2.748</b>

Détail des réserves :

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Réserve légale	255	255
Réserves indisponibles	62	62
Réserves immunisées	1.539	1.539
Réserves disponibles	9.499	9.499
	11.356	11.356
Résultats reportés	31.416	40.753
Résultat global total de la période	-597	-9.337
	30.819	31.416
<b>TOTAL DES RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS</b>	<b>42.175</b>	<b>42.772</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## 20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat de base et dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	2017	2016
Résultat de la période (en milliers d'EUR)	-597	-9.067
Nombre d'actions (en unités)	255.000	255.000
Résultat de base et dilué par action (en EUR)	-2,34	-35,56

## 21. DETTES FINANCIÈRES

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Autres emprunts	27.942	22.374
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>27.942</b>	22.374

Les dettes financières sont contractées auprès de Borealis. La fluctuation de ce poste au 31 décembre 2017 est liée à l'effet d'une activité commerciale plus importante tout au long de l'année.

En 2017, Borealis a mis à la disposition de Rosier deux sources de financement :

- Un prêt:
  - de **6 mois**: du 30 décembre 2016 au 30 juin 2017 : EUR 25 millions (taux Euribor 6 mois + 90 bps)
  - de **18 mois**: du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 décembre 2018 : EUR 25 millions (taux Euribor 6 mois + 80,6 bps)
- Une ligne de EUR 20 millions (taux Bloomberg 1 mois + 65 bps).

Au 31 décembre 2016, le Groupe disposait toujours de lignes de crédit auprès d'institutions bancaires (à hauteur de EUR 10 millions) mais n'y avait pas fait appel.

Afin d'éviter des frais bancaires pour non utilisation, le Groupe a décidé de mettre un terme à ces lignes en date du 04 Janvier 2017.

La gestion des risques liés aux taux d'intérêt est décrite à la note 25



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 22. AUTRES DETTES

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Rémunérations et charges sociales	2.342	2.233
TVA et autres taxes à payer	679	819
Dividendes	39	40
Subsides	121	148
Produits à reporter et coûts à imputer	-	211
<b>TOTAL DES AUTRES DETTES</b>	<b>3.181</b>	<b>3.451</b>

La rubrique « produits à reporter » contient notamment les revenus différés en fonction des incoterms de ventes en fin d'année.

Pour les subsides, nous nous référons aux notes 7 et 17.

## 23. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Garanties envers les douanes et accises	140	140
Garantie envers la Région Wallonne	75	75
<b>TOTAL DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS</b>	<b>215</b>	<b>215</b>

Pour certains produits (ventes-achats) des engagements ont été pris au niveau des volumes.

## 24. LITIGES

Aucun nouveau litige important n'est en cours à la date de clôture des états financiers.

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme mentionné à la note 2 (b), les tableaux repris ci-après ne comprennent pas d'information quant à la juste valeur d'actifs/passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contre-partie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances commerciales.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. A la date de clôture, l'exposition maximale au risque de crédit était comme suit :

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Créances commerciales et autres créances	27.783	26.662
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37	99
<b>TOTAL</b>	<b>27.820</b>	<b>26.761</b>

À la date de clôture, l'exposition maximale au risque de crédit lié aux créances commerciales par région géographique était la suivante :

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Belgique	2.351	1.658
Autres Europe	13.401	14.219
Reste du monde	11.097	10.103
<b>TOTAL</b>	<b>26.849</b>	<b>25.980</b>

Les créances commerciales les plus importantes au 31 décembre 2017 sont envers un client situé en Océanie ; cette créance s'élève à EUR 3.888 milliers et est couverte auprès d'un assureur-crédit.

La balance âgée des créances commerciales à la date de clôture était la suivante :

en milliers d'€ au 31 décembre	BRUT	RÉDUCTIONS DE VALEUR	BRUT	RÉDUCTIONS DE VALEUR
	2017	2016	2017	2016
Pas encore échu	25.503	-	25.326	-
Echu 0 - 120 jours	1.315	-	633	-
Echu 121 - 365 jours	-21	-	10	-
Echu depuis plus d'un an	2.291	2.239	2.251	2.239
<b>TOTAL</b>	<b>29.088</b>	<b>2.239</b>	<b>28.219</b>	<b>2.239</b>

Les créances supérieures à 120 jours sont provisionnées à concurrence du montant non garanti et/ou sous déduction d'éventuelles notes de crédit.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 2017

en milliers d'€	VALEUR NETTE COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUEL	MOINS DE 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts	27.942	27.942	27.942	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	25.582	25.582	25.582	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>53.524</b>	<b>53.524</b>	<b>53.524</b>	-	-

## 2016

en milliers d'€ au 31 décembre	VALEUR NETTE COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUEL	MOINS DE 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts	22.374	22.374	22.374	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	28.868	28.868	28.868	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>51.242</b>	<b>51.242</b>	<b>51.242</b>	-	-

## RISQUE DE CHANGE

### Exposition

L'exposition du Groupe face aux fluctuations des devises (principalement le dollar américain), calculée sur base des montants nominaux, se présente comme suit :

en milliers de devises au 31 décembre	2017 USD	2016 USD
Actifs commerciaux	791	1.242
Passifs commerciaux	-2.063	-1.640
<b>EXPOSITION BRUTE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>-1.272</b>	<b>-398</b>
Ventes prévisionnelles du prochain mois	528	2.504
Achats prévisionnels du prochain mois	-2.637	-3.929
<b>EXPOSITION BRUTE</b>	<b>-2.110</b>	<b>-1.426</b>
Achats de devises	8.868	3.723
Ventes de devises	-1.206	-2.499
<b>EXPOSITION NETTE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>4.281</b>	<b>-600</b>

Afin de gérer les risques de change sur les achats et ventes en devises étrangères, le Groupe achète au marché spot auprès de Borealis.

La position en devises est couverte régulièrement en fonction des prévisions des flux entrants et sortants. Compte tenu de la volatilité des devises, des différences de change peuvent apparaître au cours de ces périodes.

La politique du Groupe relative à la gestion des risques interdit l'utilisation des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## Taux de change

Les taux de change suivants furent d'application au cours de la période :

	TAUX MOYEN		TAUX À LA DATE DE CLÔTURE	
	2017	2016	2017	2016
EUR				
USD	1,1294	1,1076	1,1968	1,0523

## CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques du Groupe Rosier est un processus permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux activités dans le but de minimiser les effets de tels risques sur la capacité à atteindre ses objectifs et créer de la valeur pour ses actionnaires.

Une description des risques significatifs ainsi que la manière dont ceux-ci sont gérés au sein du Groupe Rosier est présentée à la note n°5 aux états financiers consolidés.

## Analyse de sensibilité

### Risque transactionnel

Le risque transactionnel afférent aux monnaies étrangères concerne les positions ouvertes en dollar US. Sur base de la volatilité moyenne du dollar US face à l'euro pendant l'exercice écoulé, nous avons procédé à une évaluation raisonnable d'une variance possible du taux du dollar US vis-à-vis de l'euro.

Si l'euro avait accusé une hausse/baisse de 10 % vis-à-vis du dollar US et que toutes les autres variables étaient restées à un niveau constant, le résultat sur la position ouverte aurait été inférieure/supérieure de EUR 625 milliers, vu la créance nette en dollar US au 31 décembre 2017.

Par contre la position ouverte aurait été inférieur/supérieur de EUR 61 milliers, vu la dette nette en dollar US au 31 décembre 2016.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

### Sensibilité aux taux d'intérêts

Au 31 décembre 2017, 100 % de l'encours des dettes financières avait un taux d'intérêt variable en raison du caractère temporaire des besoins de financement (voir note 21). Un changement de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture, aurait contribué à une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants ci-après. L'analyse a été effectuée en supposant que toutes autres variables restent constantes. La même analyse a été effectuée en 2016.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

en milliers d'€	+ 100 POINTS DE BASE	- 100 POINTS DE BASE	+ 100 POINTS DE BASE	- 100 POINTS DE BASE
	2017		2016	
Dettes financières à taux flottant	-279	279	-224	224
<b>TOTAL</b>	<b>-279</b>	<b>279</b>	<b>-224</b>	<b>224</b>

## 26. PAIEMENTS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

en milliers d'€ au 31 décembre	2017	2016
Echéant dans l'année	561	621
À plus d'un an et cinq ans au plus	808	1.146
Plus de cinq ans	5	5
<b>TOTAL DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE</b>	<b>1.375</b>	<b>1.773</b>

La durée moyenne des contrats de location est de 5 ans. Le paiement s'effectue mensuellement sur base contractuelle. Ces locations concernent des voitures, du matériel industriel ainsi que du matériel de bureau.

La charge pour 2017 s'élève à EUR 695 milliers (2016 : EUR 636 milliers).

## 27. PARTIES LIÉES

### TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DES GROUPES BOREALIS

Toutes les opérations entre le Groupe et Borealis, lesquelles relèvent de flux commerciaux courants, s'effectuent aux conditions normales du marché.

Depuis le 28 juin 2013 et dans le respect de l'Art. 524 du Code des Sociétés, certains contrats avec Borealis ont été soumis à avis d'un Comité d'administrateurs indépendants, lui-même conseillé par un expert indépendant; il s'agit :

- de conventions de trésorerie décrites à la note 21
- de contrats de représentations commerciales entre Borealis et Rosier

Ces conventions commerciales régissent le fait que Rosier a désigné Borealis LAT comme distributeur exclusif de ses produits sur les marchés européens et a vendu à Borealis LAT sa clientèle sur ces pays; Rosier s'est également engagé à fournir à Borealis LAT les services de support (administratif, commercial et logistique) nécessaires à cette nouvelle organisation. D'autre part, Borealis LAT a désigné Rosier comme son agent commercial exclusif pour ses propres produits dans les pays hors Europe.

- de conventions de mise à disposition de personnels détachés de Borealis occupant des fonctions de direction générale, de production et commerciale.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 JUILLET 2017

### RENFORCEMENT DES SYNERGIES COMMERCIALES AVEC BOREALIS AMENDEMENTS AUX CONVENTIONS DE 2015

Pour rappel, le 23 juillet 2015, le Conseil d'administration de Rosier avait approuvé plusieurs conventions avec Borealis L.A.T GmbH, filiale à 100 % du Groupe Borealis, par lesquelles Rosier désignait Borealis L.A.T comme distributeur exclusif des produits Rosier pour les marchés européens **autres que son marché domestique (Belgique, Pays-Bas, Nord de l'Europe)**.

Ces conventions sont conclues pour 10 ans, soit à l'horizon 2025.

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'administration de Rosier a amendé les conditions financières de ces engagements et a désigné Borealis L.A.T GmbH, distributeur exclusif des produits Rosier **sur son marché domestique**, donc pour l'ensemble du marché Européen.

En parallèle, Borealis L.A.T a racheté la clientèle apportant un revenu à Rosier qui est intégré aux résultats du 1<sup>er</sup> semestre. De plus, Rosier s'est engagé à fournir à Borealis L.A.T des services supplémentaires de support (administratif, commercial et logistique) nécessaires à cette nouvelle organisation ; ces services conventionnés sont facturés avec mark-up.

Les conditions financières et le transfert de l'ensemble de la distribution commerciale en Europe devrait apporter un impact positif à long terme sur les volumes et les résultats de Rosier sur ce marché.

D'autre part, Rosier reste agent commercial exclusif de Borealis L.A.T pour ses propres produits dans les autres pays, hors Europe.

**Rosier continuera à vendre directement ses produits dans son marché hors Europe.**

Les transactions commerciales avec les parties liées sont détaillées ci-dessous :

en milliers d'€	2017	2016
Achats de matières premières	25.378	32.538
Achats de services et biens divers	1.208	1.516
Dettes commerciales	2.741	3.467
Ventes de produits finis	69.054	56.950
Prestations de services*	3.632	3.061
Créances commerciales	7.704	6.290

Les transactions financières avec les parties liées sont détaillées ci-dessous :

Dividendes payés aux actionnaires	-	-
Dettes financières	27.942	22.374
Intérêts payés	216	251

(\* ) Les prestations de services comprennent le montant de EUR 415 milliers relatif à la cession d'une autre partie de la clientèle de Rosier à Borealis L.A.T.



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs représentant Borealis (à partir du 28 juin 2013) sont des salariés de ce groupe et ne perçoivent pas de rémunération de la Société.

Le montant des jetons de présence octroyés par le Groupe s'élève à EUR 78,3 milliers en 2017 (2016 : EUR 51 milliers).

## RÉMUNÉRATIONS DU COMITÉ DES MEMBRES DE DIRECTION<sup>(1)</sup>

en milliers d'€	Rémunérations 2017	Nbre de personnes	Rémunérations 2016	Nbre de personnes
<b>ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF - CEO</b>				
Avantages au personnel à court terme	288	1	243	1
<b>COMITÉ DES MEMBRES DE DIRECTION</b>				
Avantages au personnel à court terme	1.798	9	1.197	6
dont rémunérations variables	75		31	
Avantages liés à la retraite	86		62	

Les avantages à court terme incluent les rémunérations fixes et variables (y compris les contributions à la sécurité sociale), le leasing des voitures et d'autres avantages si applicables.

(1) Le Comité des membres de direction représente les fonctions de direction financière, ressources humaines, commerciale et industrielle.

## 28. EMOLUMENTS DU COMMISSAIRE

en milliers d'€	2017	2016
Services d'audit et services y afférents	185,8	209,5
dont :		
Contrôle annuel et semestriel des états financiers	88,0	86,4
Services d'audit ou d'assurance	97,8	100,1
Services non audit	-	23,0

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



## 29. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement significatif ne s'est produit après la date de clôture et l'arrêt des comptes par le conseil d'administration du 20 février 2018.

## 30. FILIALES

Sociétés	% DE PARTICIPATION	
	2017	2016
Rosier Nederland, Westkade 38 a – 4551 Sas Van Gent (Pays-Bas)	100%	100%
Rosier France, Z.A.C. - Rue des Genévrier 142 - 62000 Arras (France)	100%	100%



## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ROSIER POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Rosier SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2016, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Rosier SA durant 2 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables, et dont le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à EUR 99.634 milliers et dont l'état consolidé du résultat global se solde par une perte de l'exercice de EUR 597 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Transactions avec les parties liées

##### Point clé de l'audit

Comme mentionné dans l'annexe relative aux parties liées du rapport annuel, le Groupe effectue de nombreuses transactions avec son actionnaire majoritaire, Borealis, dont les plus significatives sont issues du contrat de distribution et du contrat de trésorerie. Nous considérons ces transactions comme un point clé de l'audit étant donné qu'il existe un risque que ces transactions ne soient pas dûment renseignées dans les annexes aux comptes consolidés, conclues à des conditions de concurrence normale et dûment autorisées.

##### Traitement du point clé durant l'audit

Nous avons vérifié l'annexe relative aux parties liées sur la base des informations collectées durant l'audit.

Nous avons vérifié l'assertion de la direction selon laquelle les transactions significatives avec des parties liées ont été conclues à des conditions de concurrence normale et ont été dûment autorisées.

Nous avons également vérifié si les transactions ont été comptabilisées de façon appropriée.

Dans le cadre de l'application de l'article 524 du code des Sociétés, la direction a obtenu un rapport d'expert externe confirmant que ces transactions assuraient un équilibre économique raisonnable entre les parties.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE



Les transactions avec les parties liées ont été comptabilisées de façon appropriée et renseignées de façon adéquate dans l'annexe aux comptes consolidés.

## **Test de dépréciation des immobilisations corporelles**

### **Point clé de l'audit**

Comme décrits dans l'annexe 13, les immobilisations corporelles s'élèvent à EUR 33,5 millions au 31 décembre 2017. Les pertes de 2016 sont considérées par la direction comme des indices potentiels de perte de valeur.

Le caractère recouvrable de la valeur comptable des actifs dépend de la valeur des flux futurs de trésorerie liés à ces actifs. Les projections des flux de trésorerie sont basées sur un plan d'affaires à 3 ans - approuvé par le Conseil d'Administration – et sur des projections internes au-delà de ce délai qui reposent sur des hypothèses importantes dont notamment les volumes de vente, l'EBITDA, le taux d'actualisation et le besoin en fond de roulement. Suite au test de dépréciation mené fin 2017, aucune perte de valeur n'a été enregistrée.

Etant donné le caractère complexe et subjectif inhérent à l'évaluation des projections de trésorerie et au test de dépréciation ainsi que la haute sensibilité de certaines hypothèses, nous considérons le test dépréciation comme un point clé de l'audit.

### **Traitement du point clé durant l'audit**

Nous avons vérifié le caractère raisonnable et cohérent de la méthodologie des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, de même que leur précision mathématique en utilisant nos experts internes du département valorisation.

Nous avons vérifié que les projections de trésorerie étaient cohérentes avec le plan d'affaires en trois ans approuvé par le Conseil d'administration et les projections internes au-delà de cette période. De plus nous avons vérifié que les marges appliquées vis-à-vis du groupe Borealis étaient conformes au contrat de distribution.

Nous avons analysé les hypothèses clés utilisées dans les projections de flux de trésorerie en les comparant aux performances historiques, en particulier au niveau du besoin en fonds de roulement;

Nous avons comparé le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisés dans le modèle à notre estimation indépendante basée sur les spécificités sectorielles et géographiques;

Nous avons par ailleurs évalué les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable par rapport aux principales hypothèses clés retenues présentées par la Direction dans la note 13 de l'annexe et par rapport à nos propres analyses.

Malgré la sensibilité du test de dépréciation à certaines hypothèses comme le taux d'actualisation et le besoin en fond de roulement, les hypothèses utilisées sont acceptables et les estimations comptables démontrant l'absence de dépréciation sont raisonnables.

## **Caractère recouvrable des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées**

### **Point clé de l'audit**

Les comptes consolidés du groupe Rosier montrent à l'actif un montant de EUR 5,2 millions au titre d'actifs d'impôts différés dont EUR 4,3 millions concerne des pertes fiscales reportées.

Nous considérons le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées comme un point clé de l'audit. En effet, les pertes encourues et l'expiration future de certaines pertes fiscales reportées élèvent le risque d'insuffisance de profit future taxable nécessaire pour utiliser ces dernières.

Les projections de profits futurs sont issues du plan d'affaires à trois ans approuvé par le Conseil d'administration et des projections internes au-delà de ce délai. Ces projections reposent sur des hypothèses significatives dont notamment l'estimation des volumes et l'EBITDA, le taux d'imposition.

### **Traitement du point clé durant l'audit**

Nous avons vérifié le caractère raisonnable et cohérent de la méthodologie appliquée pour déterminer la valeur comptable des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées sur la base des projections de profits futurs taxables. En particulier, nous avons vérifié la cohérence des projections avec celles utilisées dans le test de dépréciation d'actifs immobilisés corporels ainsi que le caractère raisonnable de la période nécessaire à la récupération des pertes fiscales reportées.

Nous avons par ailleurs évalué les analyses de sensibilité de la valeur comptabilisée par rapport aux principales hypothèses clés retenues pour le test de dépréciation d'actifs immobilisés et par rapport à nos propres analyses.

Les hypothèses sous-jacentes aux projections de profits futurs taxables sont cohérentes avec les flux de trésorerie issus du test de dépréciation des immobilisations corporelles et les estimations d'actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées sont raisonnables.



## **Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier le concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au conseil d'administration et au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au conseil d'administration et au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons,

# RAPPORT DU COMMISSAIRE



le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration et au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel**

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport annuel.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

### **Autres mentions**

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Anvers, le 25 avril 2018

Le commissaire

PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL

Représenté par  
Peter Van den Eynde  
Réviseur d'Entreprise

# COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS DE ROSIER S.A.

AU 31 DÉCEMBRE 2017

## Nimblicity™

... ce n'est qu'un concept  
jusqu'à ce que vous en fassiez  
votre routine.



### Ce que cela implique :

- Nous sommes efficaces, rapides et flexibles; nous recherchons des solutions intelligentes et simples.
- Nous soutenons la prise de décisions à tous les niveaux de l'organisation afin d'accroître leur appropriation et de gagner du temps dans leur réalisation.
- Nous sommes ouverts au changement et nous le mettons en œuvre pour bâtir notre avenir.

# COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS DE ROSIER S.A.

AU 31 DÉCEMBRE 2017



Vous trouverez ci-après les états financiers de Rosier S.A. sous une forme abrégée.

Le commissaire a remis en ce qui concerne les comptes annuels statutaires une attestation sans réserve.

Conformément au Code des Sociétés, le rapport de gestion et les comptes annuels de Rosier S.A. ainsi que le rapport du commissaire sont déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents peuvent également être obtenus sur simple demande adressée au siège de la société : Rosier S.A., route de Grandmetz 11a, 7911 Moustier – Tél. +32 69 87 15 30 – Fax +32 69 87 17 09 et sont consultables via le site [www.rosier.eu](http://www.rosier.eu).

en milliers d'€	2017	2016
<b>ACTIF</b>		
Immobilisé net	19.845	20.175
Stocks	14.948	18.038
Créances Commerciales et autres	44.719	37.967
Disponible	20	74
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>79.532</b>	<b>76.254</b>
<b>PASSIF</b>		
* Capital	2.550	2.550
* Réserves	33.521	37.770
* Subsides	121	148
* Résultat de l'exercice	1.726	-4.249
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>37.918</b>	<b>36.219</b>
Provisions	258	1.108
Dettes financières	27.942	22.418
Dettes commerciales et autres	13.414	16.509
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>79.532</b>	<b>76.254</b>
<b>en milliers d'€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Ventes et prestations	100.947	70.720
<i>dont : Chiffre d'affaires</i>	98.332	72.469
Coût des ventes et prestations	-98.824	-74.976
Résultat d'exploitation	2.124	-4.255
Résultat financier	-384	-1
Résultat avant impôts	1.740	-4.256
Impôts sur le résultat	-14	8
<b>RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS</b>	<b>1.726</b>	<b>-4.249</b>



## INFORMATIONS GÉNÉRALES



**ROSIER SA**  
Route de Grandmetz 11a  
B - 7911 MOUSTIER (Hainaut)  
 : + 32 69 87 15 30  
Fax : + 32 69 87 17 09



**ROSIER FRANCE SASU**  
ZAC – Rue des Genévriers 142  
F - 62 000 ARRAS  
 : + 32 69 87 15 30  
Fax : + 32 69 87 17 09



**ROSIER NEDERLAND B.V.**  
Postbus 70  
NL - 4550 AB SAS VAN GENT  
Westkade 38a  
NL - 4551 BV SAS VAN GENT  
 : + 31 115 45 60 00  
Fax : + 31 115 45 16 47

[info@rosier.eu](mailto:info@rosier.eu) • [www.rosier.eu](http://www.rosier.eu)



# RAPPORT ANNUEL 2017

Route de Grandmetz 11a  
B - 7911 Moustier  
(BELGIQUE)

[www.rosier.eu](http://www.rosier.eu)

